



**REPORTING ARTICLE 29 DE
LA LOI ENERGIE-CLIMAT
(LEC)**

EXERCICE 2024

Reporting article 29 de la loi énergie-climat (LEC)

Juin 2025

Ce document présente **la situation de PRO BTP FINANCE et du fonds REGARD MONETAIRE au regard des exigences réglementaires de l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 (Loi Energie-Climat – dite LEC) et de son décret d'application n°2021-663 du 28 mai 2021¹.**

Avertissement :

En tant que société de gestion de portefeuille (SGP) agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) gérant au moins un OPC « référencé » par le décret (dont les OPC relevant de la Directive UCITS et les FIA), PRO BTP FINANCE est tenue de présenter des informations sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa politique de décision d'investissement et, le cas échéant, de gestion des risques.

PRO BTP FINANCE est également tenue de fournir les informations sur la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement du fonds Regard Monétaire, ce fonds dépassant le seuil de 500 millions d'euros (1° du I du D.533-16-1 du COMOFI).

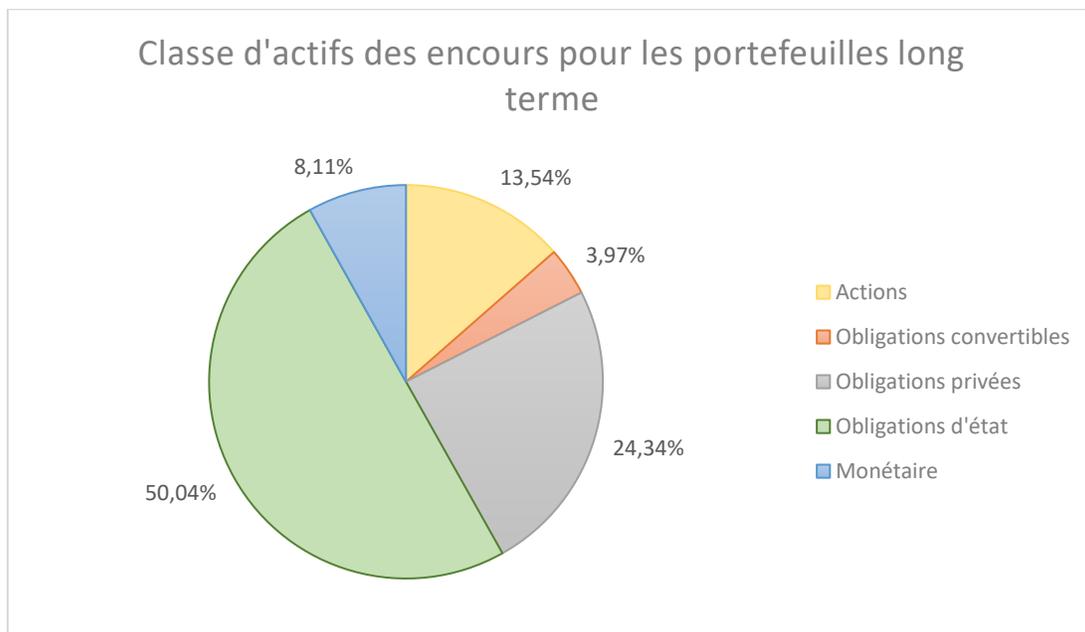
Compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des données fournies par les entreprises, les estimations fournies par la SGP sont à prendre avec précaution, voire n'ont pu, dans certains cas, être réalisées.

¹<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043541738>

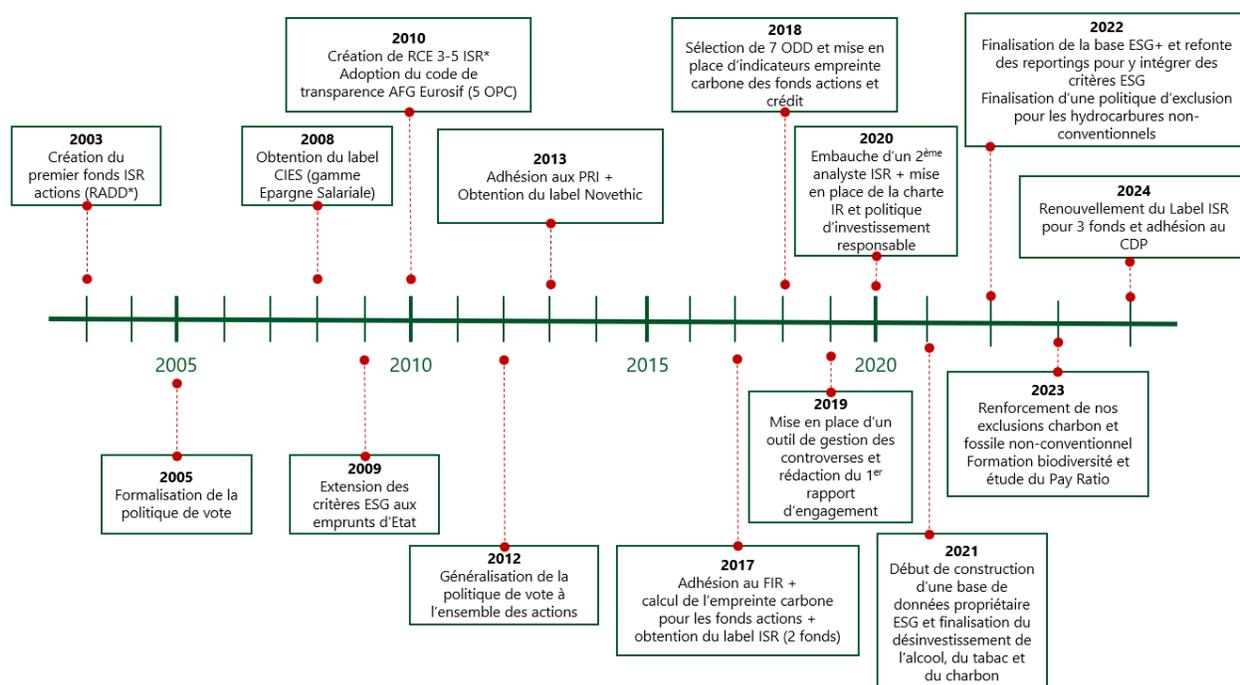
1. Démarche générale de l'entité

PRO BTP FINANCE est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Spécialisée dans la gestion de mandats diversifiés, elle répond aux contraintes et objectifs de plusieurs clients institutionnels, et plus particulièrement des Institutions paritaires de la profession du Bâtiment et des Travaux Publics. PRO BTP FINANCE gère des fonds d'épargne salariale à destination des entreprises et des salariés du BTP. PRO BTP FINANCE gère également une gamme de fonds communs de placement spécialisés par classe d'actifs ainsi qu'une gamme de supports en unités de compte de contrats d'assurance vie.

A fin 2024, les encours de PRO BTP FINANCE, principalement constitués de mandats pour le compte du Groupe PRO BTP s'élèvent à 13,94 milliards d'euros. Les actifs gérés dans les portefeuilles long terme (soit près de 95% des encours), se répartissent selon les classes d'actifs suivantes :



PRO BTP FINANCE a mis très tôt en place une politique ESG qui s’est enrichie au fil des années. En effet, depuis 2003, avec l’embauche d’un analyste extra-financier dédié, notre démarche durable a été lancée par la création du fonds Regard Actions Développement Durable. Depuis, une multitude d’actions ont été entreprises pour améliorer la durabilité de nos investissements; la frise chronologique ci-dessous en retrace les grandes lignes :



*RADD = *Regard Actions Développement Durable*

*RCE 3-5 ISR = *Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR (anciennement Regard Obligations Privées ISR)*

En 2024, nous avons encore renforcé nos exclusions des énergies fossiles (charbon et hydrocarbures non-conventionnels) et nous avons adhéré au CDP². Nous avons renouvelé nos labels ISR V2 sur trois fonds. Enfin, nous avons entamé les travaux pour le passage en V3 de ces fonds. Depuis la fin de l’année 2024, nous sommes à la recherche de nouveaux fournisseurs de données pour étoffer notre notation ESG et notre future stratégie climat.

² Carbon Disclosure Project

Notre engagement s'appuie sur trois principes :

1. **Protéger durablement le capital de nos clients et générer une performance pérenne.** Ce principe implique nécessairement la prise en compte d'enjeux extra-financiers de long terme.
2. **Défendre les valeurs sociétales ancrées dans l'ADN du Groupe PRO BTP.** Notre démarche s'inscrit dans la continuité de la responsabilité sociétale et des valeurs historiques de solidarité et d'indépendance portées par le Groupe PRO BTP, groupe à gouvernance paritaire.
3. **Servir l'intérêt général à travers la démarche d'investissement responsable.** Cette approche se traduit par une triple volonté dans les actes d'investissements : assurer le lien et la solidarité intergénérationnelle, privilégier les secteurs d'activité qui contribuent à améliorer la santé, et enfin veiller à ne pas soutenir les secteurs et activités dont la nocivité pour l'humain est avérée.

Le détail de notre politique d'investissement responsable se trouve dans deux documents clés : notre [Charte d'investissement responsable](#) et notre [politique d'investissement responsable](#) qui sont consultables directement sur notre site internet à l'adresse <https://www.probtpfinance.com/home.html>. Vous pourrez également y retrouver tous les documents règlementaires et toutes nos politiques ESG.

En pratique, notre politique d'investissement responsable se décline selon plusieurs stratégies, en fonction du type de fonds et de la classe d'actifs.

Premièrement, deux stratégies d'exclusion sont appliquées de façon systématique à tous les fonds :

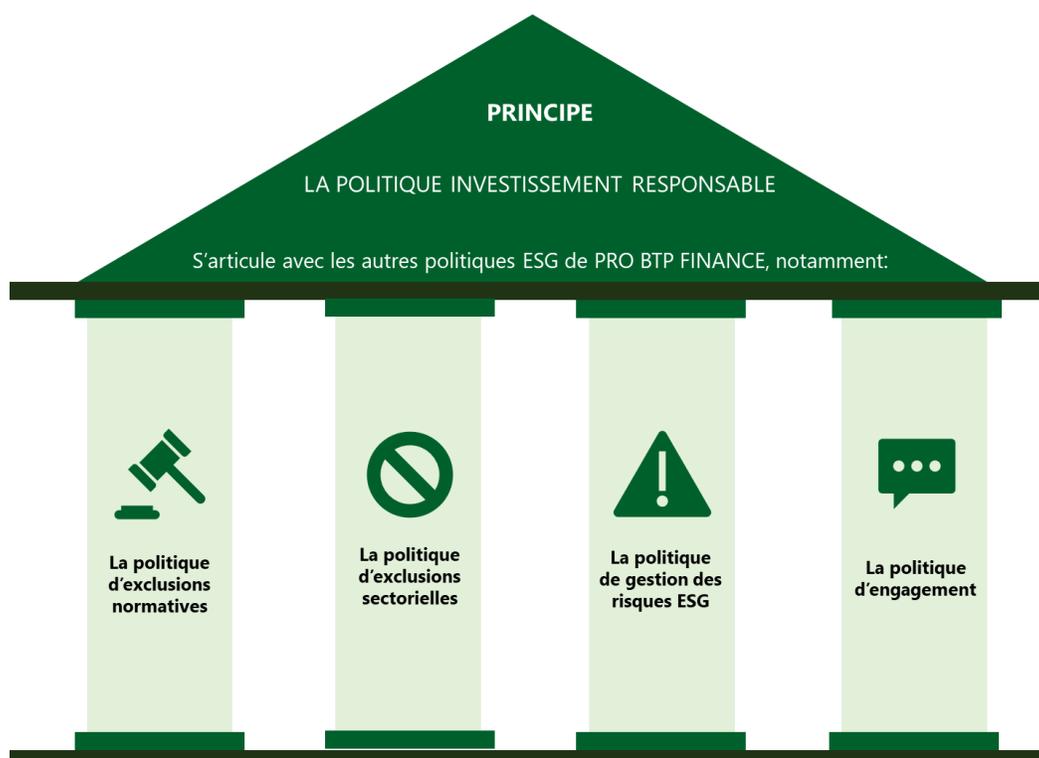
1. Une première politique d'exclusion normative vise à exclure les entreprises sujettes à de fortes controverses³, ne respectant pas les grands principes du Pacte Mondial de l'ONU ou impliquées dans le secteur de l'armement controversé⁴.

³ Controverses « rouges » MSCI, considérées comme « très sévères »

⁴ Conventions d'Ottawa et d'Oslo

Dans le cas des émetteurs souverains, sont exclus ceux étant sur la liste *noire* du GAFI (<https://www.fatf-gafi.org/fr/>). Les émetteurs sur liste *grise* du GAFI (sous surveillance) font l'objet d'études sur leurs progrès en matière de transparence et de coopération. Ils peuvent être exclus si leurs progrès sont jugés insuffisants et leurs poids ne peuvent pas être surpondérés par rapport à l'indice de référence des fonds concernés.

2. Une deuxième politique d'exclusion sectorielle concerne les entreprises dont le secteur d'activité principal⁵ est nuisible à la santé (alcool et tabac) ou à l'environnement (charbon et hydrocarbures non-conventionnels⁶). En effet, l'alcool et le tabac sont incompatibles avec le positionnement du Groupe PRO BTP, acteur de la santé.



⁵ Pour le tabac et l'alcool, dont le secteur GICS est « Tobacco », « Distillers & Winers » ou « Brewers » - source MSCI
Pour le charbon et les hydrocarbures non-conventionnels, émetteur identifié par l'ONG Urgewald et dépassant certains seuils

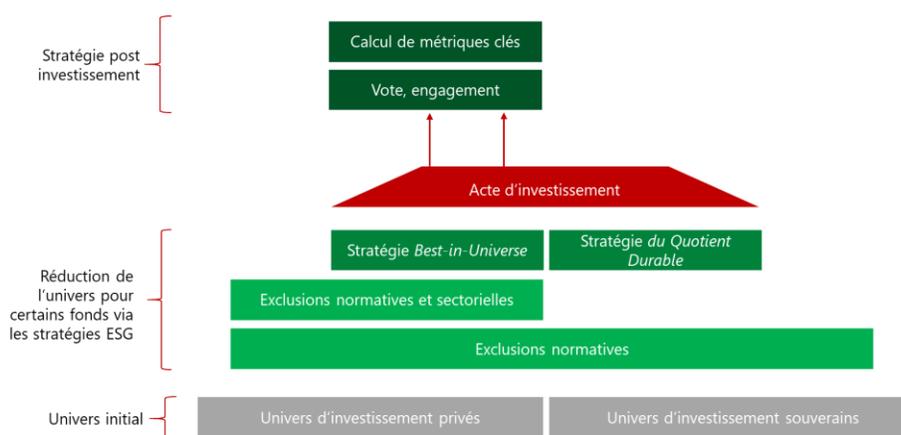
⁶ Sont considérés comme non-conventionnels : le fracking, les sables bitumineux, le méthane de houille, le pétrole extra-lourd et le forage en Arctique

Ensuite, nous appliquons différentes stratégies selon le type de fonds : pour certains de nos fonds émetteurs privés labélisés ISR comme Regard Actions Développement Durable ou Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, nous appliquons une réduction de l'univers d'investissement pour éliminer les émetteurs les moins durables d'après les données de notre fournisseur Moody's ESG (stratégie dite *Best-in- Universe*).

Pour certains de nos fonds souverains comme Regard Souverains Euro 1-3, Regard Souverains Euro 3-5 ou Regard Souverains Euro 5-7, nous préférons appliquer la méthode du *Quotient Durable*. Celle-ci consiste à s'assurer que la note moyenne pondérée de notre portefeuille (d'après les notes de notre fournisseur ISS) est constamment supérieure à la note moyenne pondérée de son indice de référence : le *Quotient Durable* est alors supérieur à 100%.

Enfin, nous appliquons également des stratégies post acte d'investissement :

1. Nous avons des politiques de vote et d'engagement exigeantes et avons à cœur de maintenir un dialogue avec les émetteurs de nos portefeuilles. Nous participons également à des initiatives et des actions collectives. Un chapitre dédié à l'engagement fournira plus de détail sur cet aspect.
2. Nous essayons de mesurer notre impact sur la société et l'environnement via des indicateurs. Depuis juin 2022, nous calculons ainsi une série d'indicateurs ESG comme l'intensité carbone, la note moyenne du portefeuille, ou le taux de féminisation des conseils d'administration. Ces données sont publiées, pour certains portefeuilles⁷, dans le reporting mensuel du fonds en question.



⁷ Les fonds labélisés ISR

Grâce à la mise en production de notre base de données dédiée à l'ESG en 2022, nous avons pu étendre les indicateurs calculés ainsi que le nombre de fonds concernés par ces calculs d'indicateurs.

Nos encours s'élèvent à 13,94 milliards d'euros à fin 2024. Le périmètre ISR dit « de conviction⁸ » est géré au sein de nos OPC à vocation générale et représente 1,16 milliards d'euros, soit 8,3% des encours globaux⁹ et 25,3% de ces mêmes OPC. L'exposition aux « green bonds » et aux « sustainability-linked bonds » s'élève à 1,40 milliard d'euros, soit 10,0% des encours sous gestion, en nette progression. Le périmètre d'intégration de critères ESG¹⁰ appliqué au reste des actifs s'élève à 13,71 milliards d'euros et représente 98,2% des encours sous gestion.

PRO BTP FINANCE classe ses actifs selon les catégories suivantes : fonds actions, fonds obligations, fonds d'obligations convertibles, fonds monétaires et fonds diversifiés. Ces catégories reflètent le type d'actifs présents dans les fonds.

Dans le cadre de la réglementation SFDR qui vise à améliorer la transparence en matière de finance durable, nous sommes également tenus de classer nos fonds et mandats en trois catégories : les fonds et mandats Article 6 où l'ESG n'a qu'un rôle mineur, les fonds et mandats Article 8 où l'ESG joue un rôle significatif, et les fonds et mandats Article 9 qui ont un objectif de développement durable.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la liste de l'ensemble des fonds et des mandats classés Article 8 ou Article 9 selon SFDR que nous gérons, ainsi que les éventuels labels. Vous y trouverez également la part ESG de nos fonds, qui se définit par la part des encours sur lesquels s'appliquent des politiques ESG (exclusions normatives et sectorielles, Best-in-Universe, Quotient Durable, etc.). Vous trouverez aussi les informations relatives aux fonds **Regard Monétaire**, dont les encours dépassent 500 millions d'euros.

A signaler : les pourcentages et cumuls sur les totaux des colonnes ne s'additionnent pas et leurs sommes ne sont pas égales à 100% (les OPC sont également présents dans les mandats, ce qui conduit à des doublons).

⁸ Fonds labellisés ISR et/ou sous code de transparence

⁹ Encours globaux = OPC + mandats + épargne salariale

¹⁰ Exclusions normatives et sectorielles a minima, calculs d'indicateurs, calculs de Quotients Durables

Description	Total général	Part ESG	Article 8	Article 9	Label ISR	Label CIES	Type d'actifs
FCPE REGARD EP. FLEXIBLE ET SOL	47 112 683	98%	X			X	Diversifiés
FCPE REGARD EPARGNE ACTIONS	95 504 341	100%	X			X	Actions
FCPE REGARD EPARGNE DYNAMIQUE	62 552 232	99%	X			X	Diversifiés
FCPE REGARD EPARGNE EQUILIBRE	161 699 377	100%	X			X	Diversifiés
FCPE REGARD EPARGNE MONETAIRE	162 857 278	92%	X			X	Monétaire
FCPE REGARD EPARGNE OBLIGATAIR	43 197 290	100%	X			X	Obligations
FCPE REGARD EPARGNE PME	3 353 797	95%	X				Actions
FCPE REGARD EPARGNE PRUDENT	379 237 248	100%	X			X	Diversifiés
FIBTP 2019	1 664 878	100%					Diversifiés
FIBTP 2020	4 347 009	100%					Diversifiés
FIBTP 2021	2 704 735	100%					Diversifiés
FIBTP 2022	3 707 225	100%					Diversifiés
FIBTP 2023	2 481 494	100%					Diversifiés
FIBTP 2024	1 622 523	99%					Diversifiés
FIBTP Long Terme	78 259 405	100%					Obligations
Fonds dédié 1	93 718 479	92%					Monétaire
Fonds dédié 2	2 663 525	50%					Diversifié
Fonds dédié 3a	2 330 924	0%					Actions
Fonds dédié 3b	58 743 226	92%					Monétaire
Fonds dédié 4	1 417 727	17%					Actions
Fonds dédié 5	13 776 928	43%					Actions
Fonds dédié 6	305 074 606	0%					Actions
Fonds dédié 7	343 715	11%					Actions
Total épargne salariale	1 528 026 931	77%					
Mandat 1a	721 762 428	100%					Diversifiés
Mandat 2a	214 962 120	100%					Diversifiés
Mandat 2b	7 276 555 524	99%					Diversifiés
Mandat 3	37 367 393	29%					Diversifiés
Mandat 5	460 040 275	99%					Diversifiés
Mandat 6a	335 209 585	100%					Diversifiés
Mandat 6b	113 462 704	100%					Diversifiés
Mandat 6c	82 333 247	100%					Diversifiés
Mandat 7	3 129 700 948	100%					Diversifiés
Mandat 1a	721 762 428	100%					Diversifiés
Total mandats	12 371 394 222	100%					
Regard Act. Develop. Durable	326 509 961	99%	X		X		Actions
Regard Actions Croissance	116 856 036	88%	X				Actions
Regard Actions Euro	471 062 593	100%	X				Actions
Regard Convertibles Euro	272 783 138	100%	X				Convertibles
Regard Crédit Euro (IG) 1-3	270 793 636	100%					Obligations
Regard Crédit Euro (IG) 3-5	263 758 813	100%	X		X		Obligations
Regard Crédit Euro (IG) 5-7	309 233 208	100%					Obligations
Regard Green Bonds	192 665 805	100%	X				Obligations
Regard Haut Rendement	151 345 356	100%					Obligations
Regard Monétaire	1 064 875 195	93%	X				Monétaires
Regard Obligations Retraite	202 565 737	100%	X				Obligations
Regard Sélectif Actions Européennes	280 076 306	81%	X				Actions
Regard Sélectif Actions Monde	108 187 825	89%	X				Actions
Regard Souverains Emergents IG (Hedged)	54 921 758	103%					Obligations
Regard Souverains Euro 1-3	61 412 872	100%	X				Obligations
Regard Souverains Euro 3-5	27 248 702	100%	X				Obligations
Regard Souverains Euro 5-7	442 655 166	100%	X				Obligations
Total OPC	4 616 952 109	97%					
UC REGARD ACTIONS	18 042 336	100%					Actions
UC REGARD DYNAMIQUE	78 565 643	100%					Diversifiés
UC REGARD EQUILIBRE	79 919 143	100%					Diversifiés
UC REGARD FLEX. SOLIDAIRE	2 908 402	100%	X				Diversifiés
UC REGARD OBLIG DIVERSIFIEES	1 937 751	100%					Obligations
UC REGARD PRUDENT	12 326 084	99%					Diversifiés
UC REGARD RESP. FLEXIBLE	35 074 841	100%	X		X		Diversifiés
Total UC	228 774 202	100%					

Ce tableau résume les stratégies ESG appliquées et la présence de green bonds :

Description	Total général	Exclusions	Best in Universe	Quotient durable	Fonds de fonds ISR	Green Bonds	Type d'actifs
FCPE REGARD EP. FLEXIBLE ET SOL	47 112 683	X					Diversifiés
FCPE REGARD EPARGNE ACTIONS	95 504 341	X					Actions
FCPE REGARD EPARGNE DYNAMIQUE	62 552 232	X					Diversifiés
FCPE REGARD EPARGNE EQUILIBRE	161 699 377	X					Diversifiés
FCPE REGARD EPARGNE MONETAIRE	162 857 278	X					Monétaire
FCPE REGARD EPARGNE OBLIGATAIR	43 197 290	X					Obligations
FCPE REGARD EPARGNE PME	3 353 797						Actions
FCPE REGARD EPARGNE PRUDENT	379 237 248	X					Diversifiés
FIBTP 2019	1 664 878	X					Diversifiés
FIBTP 2020	4 347 009	X					Diversifiés
FIBTP 2021	2 704 735	X					Diversifiés
FIBTP 2022	3 707 225	X					Diversifiés
FIBTP 2023	2 481 494	X					Diversifiés
FIBTP 2024	1 622 523	X					Diversifiés
FIBTP Long Terme	78 259 405	X					Obligations
Fonds dédié 1	93 718 479	X					Monétaire
Fonds dédié 2	2 663 525	X					Diversifié
Fonds dédié 3a	2 330 924	X					Actions
Fonds dédié 3b	58 743 226						Monétaire
Fonds dédié 4	1 417 727						Actions
Fonds dédié 5	13 776 928	X					Actions
Fonds dédié 6	305 074 606						Actions
Fonds dédié 7	343 715						Actions
Total épargne salariale	1 528 026 931						
Mandat 1a	721 762 428	X				X	Diversifiés
Mandat 2a	214 962 120	X				X	Diversifiés
Mandat 2b	7 276 555 524	X				X	Diversifiés
Mandat 3	37 367 393	X					Diversifiés
Mandat 5	460 040 275	X				X	Diversifiés
Mandat 6a	335 209 585	X				X	Diversifiés
Mandat 6b	113 462 704	X				X	Diversifiés
Mandat 6c	82 333 247	X				X	Diversifiés
Mandat 7	3 129 700 948	X				X	Diversifiés
Mandat 1a	721 762 428	X				X	Diversifiés
Total mandats	12 371 394 222						
Regard Act. Develop. Durable	326 509 961	X	X				Actions
Regard Actions Croissance	116 856 036	X					Actions
Regard Actions Euro	471 062 593	X					Actions
Regard Convertibles Euro	272 783 138	X					Convertibles
Regard Crédit Euro (IG) 1-3	270 793 636	X				X	Obligations
Regard Crédit Euro (IG) 3-5	263 758 813	X	X			X	Obligations
Regard Crédit Euro (IG) 5-7	309 233 208	X				X	Obligations
Regard Green Bonds	192 665 805	X				X	Obligations
Regard Haut Rendement	151 345 356	X				X	Obligations
Regard Monétaire	1 064 875 195	X					Monétaires
Regard Obligations Retraite	202 565 737	X				X	Obligations
Regard Sélectif Actions Européennes	280 076 306	X					Actions
Regard Sélectif Actions Monde	108 187 825	X					Actions
Regard Souverains Emergents IG (Hedged)	54 921 758	X				X	Obligations
Regard Souverains Euro 1-3	61 412 872	X		X			Obligations
Regard Souverains Euro 3-5	27 248 702	X		X			Obligations
Regard Souverains Euro 5-7	442 655 166	X		X		X	Obligations
Total OPC	4 616 952 109						
UC REGARD ACTIONS	18 042 336	X					Actions
UC REGARD DYNAMIQUE	78 565 643	X					Diversifiés
UC REGARD EQUILIBRE	79 919 143	X					Diversifiés
UC REGARD FLEX. SOLIDAIRE	2 908 402	X					Diversifiés
UC REGARD OBLIG DIVERSIFIEES	1 937 751	X					Obligations
UC REGARD PRUDENT	12 326 084	X					Diversifiés
UC REGARD RESP. FLEXIBLE	35 074 841	X			X		Diversifiés
Total UC	209 251 446						

PRO BTP FINANCE peut être amenée à investir dans des fonds gérés par des sociétés de gestion externes, en particulier dans des fonds monétaires. Nous étudions le caractère ESG de ces fonds externes et cela est pris en compte dans nos choix d'investissement. Ainsi, 99% des fonds externes dans lesquels PRO BTP FINANCE investit sont a minima Article 8 et prennent donc en compte l'ESG dans leur gestion et 91% sont labellisés ISR.

Les informations que nous mettons à la disposition de nos clients investisseurs concernent notre démarche, nos engagements, nos processus d'investissement et les résultats associés. Ces informations sont disponibles sur notre site internet.

Nature des informations ESG	Informations	Fréquence
Politiques	Charte d'investissement responsable Politique d'investissement responsable Politique d'engagement	Annuelle
Actualités	Lettre trimestrielle du développement durable	Trimestrielle
Gestion des risques de durabilité et incidences négatives	Prise en compte des risques en matière de durabilité Politique de prise en compte des principales incidences négatives	Annuelle
Processus OPC	Code de transparence – Emetteurs publics Code de transparence – Emetteurs privés actions Code de transparence – Emetteurs privés crédit Code de transparence – Regard Responsable Flexible Code de transparence – Regard Green Bonds	Annuelle
Reporting extra-financier des OPC	Reporting intégré de Regard Actions Développement Durable Reporting intégré de Regard Crédit Euro IG 3-5 ISR	Mensuelle
Rapports vote et engagement	Rapport sur l'engagement	Annuelle
Gouvernance	Politique de rémunération	Annuelle
Publications d'informations en matière de durabilité	Publications d'informations en matière de durabilité (dans la documentation de chacun de nos fonds article 8)	Annuelle
Inventaire ISR noté des fonds labellisés	Inventaire noté - Regard Action Développement Durable Inventaire noté – Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR	Annuelle

En interne, nous publions également tous les 15 jours une revue de presse. Celle-ci a pour vocation de synthétiser l'actualité liée à la finance durable, à l'environnement et aux thématiques sociétales / de gouvernance.

Nous collaborons étroitement dans différentes instances de référence dans le domaine de l'investissement responsable afin de promouvoir les meilleures pratiques de place au niveau français, européen et international. Vous trouverez nos collaborations ci-dessous :

Initiative	Lien	Date d'adhésion	Activité de PRO BTP FINANCE
	Lien PRI	2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signataire des 6 principes des PRI dans la gestion des actifs de la société de gestion ▪ Participation à des initiatives de place en matière d'exercice des droits de vote ▪ Réalisation et envoi du rapport PRI chaque année ▪ A noter que suite à une refonte des PRI, il n'y a pas eu d'évaluation en 2024, ni de reporting déposé
	Lien FIR	2017	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutient la promotion de l'ISR ▪ Participation à des ateliers sur l'ISR et échanges avec les émetteurs ▪ Signataire de lettres collaboratives pour améliorer les pratiques ESG chez les émetteurs
	Lien AFG	2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adhésion au code de transparence de l'AFG-FIR ▪ Participation à des ateliers sur l'ISR

Plusieurs de nos fonds disposent du label ISR ou du label du CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale) :

Initiative	Lien	Date de labélisation	Activité de PRO BTP FINANCE
	Lien ISR	2017 2017 2019 (Tous renouvelés en 2024)	Nous avons 3 fonds labellisés au 31 déc. 2024 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR ▪ Regard Actions Développement Durable (RADD) ▪ Regard Responsable Flexible (RRF)
	Lien CIES	2009 (Renouvelé en 2012 et en 2021 sur le nouveau cahier des charges)	Nous avons 7 fonds labellisés à ce jour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Regard Epargne Monétaire ▪ Regard Epargne Obligataire ▪ Regard Epargne Actions ▪ Regard Epargne Dynamique ▪ Regard Epargne Equilibre ▪ Regard Epargne Prudent ▪ Regard Epargne Flexible et solidaire

Quelques définitions :

- Le **code de transparence de l'AFG** (Association Française de la Gestion Financière) établit des normes pour la transparence, la gouvernance, la gestion des risques et la divulgation d'informations des sociétés de gestion d'actifs en France.
- Le **label ISR** a été créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances. Son but est de permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.
- Le **CIES** labellise depuis 2002 des fonds ou des gammes de fonds d'épargne salariale qui respectent son cahier des charges. Pour voir leurs fonds labellisés, les sociétés de gestion doivent veiller à ce que les entreprises dans lesquelles est investie l'épargne des salariés se distinguent par une forte exigence sociale et environnementale.

2. Moyens internes pour contribuer à la transition

PRO BTP FINANCE consacre une part significative de son budget à l'investissement responsable.

Tout d'abord, en termes de ressources humaines, PRO BTP FINANCE dispose d'un Responsable de l'ISR, ainsi que de deux analystes à temps plein dédiés à l'investissement responsable. Ils sont annuellement accompagnés d'un(e) stagiaire qui se consacre, notamment, aux votes et à l'engagement sur une durée de 6 mois. Cette équipe dédiée à l'ISR a représenté un près de 8% des ETP de PRO BTP FINANCE sur l'année 2024.

A cette équipe s'ajoutent quatre analystes buy-side, dont une analyste certifiée ESG par l'EFFAS, qui intègrent systématiquement les données extra-financières à leurs analyses classiques. Deux gérants sont en charge des fonds labélisés ISR, et un gérant pilote ses fonds selon la stratégie du *Quotient Durable*. En plus d'appliquer les exclusions normatives et sectorielles, les autres gérants sont également régulièrement sensibilisés aux enjeux ESG, par exemple lors des comités ESG qui se déroulent deux fois par an. Un prestataire externe nous assiste pour le maintien et le développement des nouveaux outils au regard des évolutions réglementaires.

En plus des budgets liés aux ressources humaines, internes et externes, PRO BTP FINANCE investit significativement chez des prestataires de données externes afin d'obtenir une information ESG à jour et de qualité.

Depuis le début de l'année 2023, notre base ESG propriétaire est devenue pleinement opérationnelle. Celle-ci permet de collecter, organiser et valoriser les données ESG provenant de 5 fournisseurs ainsi que l'intégralité de nos portefeuilles et la plupart des indices utilisés. Nous sommes désormais en mesure d'étendre le nombre de données ESG prises en compte, la quantité d'indicateurs reportés, et le nombre de portefeuilles concernés. Ces améliorations ont permis, entre autres, de développer des reportings ESG plus poussés et d'industrialiser la génération de ces derniers sur un plus grand nombre de portefeuilles.

De plus, ces données ESG, calculées chaque mois, sont mises à disposition de l'ensemble de la chaîne de valeur. En effet, les données produites par la base sont disponibles dans les outils de gestion des gérants, mais également dans des applications dédiées pour les analystes ou toute autre partie prenante qui en ferait la demande.

Depuis fin 2024, nous travaillons pour étoffer encore davantage notre base de données ESG en ajoutant des données liées au climat (CDP et MSCI), des données Taxonomie (MSCI) et une nouvelle méthodologie de notation qui sera mise en place mi-2025.

Vous trouverez ci-dessous la liste de nos fournisseurs ainsi que le type de données collectées et le nombre d'émetteurs couverts :

Prestataire	Type de donnée	Commentaire
MSCI	Exclusions normatives (y compris les controverses) Taxonomie européenne et PAI	12 000 émetteurs couverts
Moody's ESG	Notations émetteurs privés	5 000 émetteurs couverts
ISS	Notations émetteurs souverains Indicateurs carbone souverains Conseils et plateforme de vote (hors France)	120 pays couverts
Proxinvest	Conseils sur les votes (France)	
Urgewald	Emetteurs impliqués dans le charbon Emetteurs impliqués dans les hydrocarbures non-conventionnels	3 000 émetteurs couverts pour le charbon 700 pour les hydrocarbures non-conventionnels
Refinitiv	Indicateurs d'impact	6 000 émetteurs couverts
Trucost	Données Green Bonds	

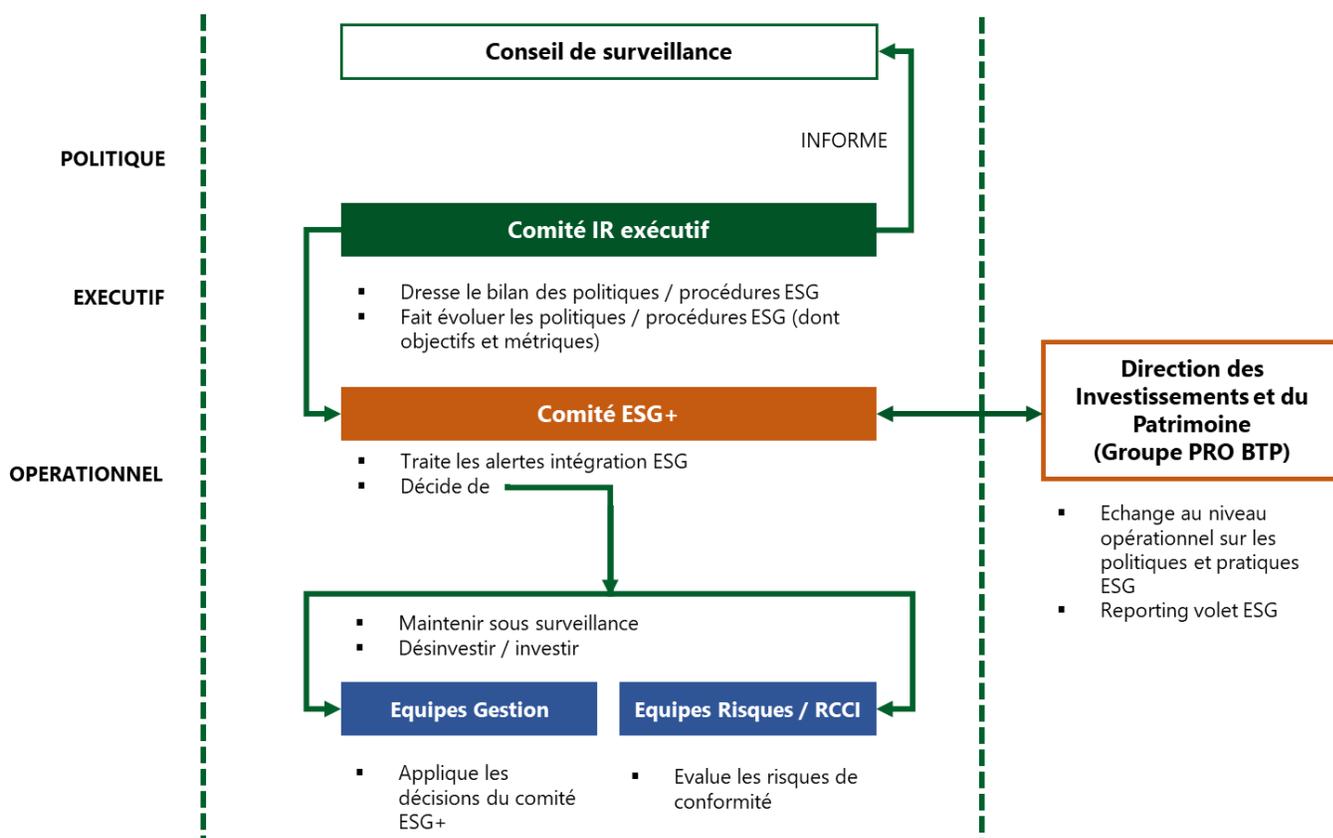
PRO BTP FINANCE a également à cœur de développer les compétences de ses équipes. Ainsi, les analystes ISR participent régulièrement à des conférences et des webinaires sur la finance durable. Des formations sont également effectuées tout au long de l'année, par exemple avec une formation Novethic « Climat et finance : les basiques » suivie par l'équipe ISR et des gérants en décembre 2024.

Les gérants sont évidemment concernés par cette montée en compétence. Plusieurs présentations ont été organisées, soit par des prestataires externes, soit directement par l'équipe ISR, pour que les gérants puissent suivre le contexte réglementaire et les dernières avancées en termes de finance durable. Nous organisons par exemple deux fois par an un comité ESG au cours duquel nous présentons les enjeux réglementaires de la finance durable, les changements de note et de niveau de controverse d'émetteurs importants, et d'autres sujets autour de l'ESG.

Enfin, une revue de presse bimensuelle est rédigée pour résumer l'actualité ESG, en plus d'une trentaine de « brèves » qui sont envoyées ponctuellement sur des sujets précis.

3. Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité financière

PRO BTP FINANCE a mis en place une gouvernance interne dédiée au pilotage transverse des sujets ESG. Cette gouvernance s'articule autour de deux comités distincts : le comité d'investissement responsable et le comité ESG+.



Le Comité IR exécutif

La stratégie Investissement Responsable de PRO BTP FINANCE est décidée par le Comité « Investissement Responsable » de PRO BTP FINANCE. Il fait vivre collectivement l'ensemble du dispositif ESG (politiques, processus, procédures, etc.).

Ce comité est composé du Président du Directoire et de ses membres ainsi que du responsable de la conformité et du contrôle interne. Il est animé par le responsable du pôle ISR, qui a une expérience de plus de 20 ans dans la gestion ESG.

La stratégie Investissement Responsable est rédigée par le comité et implémentée par la gestion de PRO BTP FINANCE. Ce comité se réunit au minimum chaque trimestre et dresse le bilan de l'application des politiques ESG et fait évoluer de manière collaborative les politiques (objectifs, métriques ESG), les processus et les procédures ESG sur l'ensemble de la chaîne de production (gestion, risques, contrôle interne, reporting, etc.)

Le comité ESG+

Le comité « ESG+ » est un comité opérationnel dédié au traitement des sujets ESG, et plus particulièrement au traitement des « alertes ESG », par application du processus d'intégration ESG.

Il est composé des équipes de gestion, des équipes ESG, des équipes en charge du contrôle des risques et des équipes en charge de la conformité et du contrôle interne.

Le comité est amené à prendre des décisions sur la base des informations ESG qui lui sont soumises. Il est également garant de l'application des procédures et processus de gestion ESG selon les orientations politiques arrêtées par le comité « Investissement Responsable ». Il pourra faire des propositions d'évolutions des processus opérationnels au Comité « Investissement Responsable ».

Le conseil de surveillance

Le conseil de surveillance est régulièrement impliqué et formé au gré de l'avancement des réglementations relatives à l'ESG. Par exemple, la *lettre du développement durable de PRO BTP Finance* est présentée trimestriellement pour informer et sensibiliser les membres du conseil de surveillance à l'ISR. Celle-ci a pour but de synthétiser quelques actualités pertinentes dans le domaine du développement durable et de l'ISR. De plus, les codes de transparence sont revus avec les membres du conseil. Ainsi, chaque membre est informé des processus d'investissement responsable mis en place au sein de la société de gestion. Enfin, lors du passage des fonds en Article 8, des points d'actualités ont été réalisés pour former le conseil aux nouvelles normes européennes en matière de finance durable. Un point ESG est systématiquement inscrit à l'ordre du jour de chaque réunion du conseil de surveillance depuis le second semestre 2024.

Politique de rémunération

La politique de rémunération intègre désormais les ambitions ESG de la société de gestion. Un résumé de celle-ci est consultable sur le site Internet dans la base documentaire.

Objectif de mixité au sein de la société de gestion (loi Rixain)

PRO BTP FINANCE est attentive à l'équilibre femmes/hommes dans ses effectifs, notamment dans les équipes chargées de prendre des décisions d'investissement (gérants, analystes, contrôle, direction). En 2024, les femmes représentaient 39% des effectifs, et 27% des équipes chargées de prendre des décisions de gestion.

4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou des gérants

PRO BTP FINANCE s'engage à appliquer ses principes généraux de responsabilité dans ses processus de décisions d'investissement et de gestion des risques. Nous avons mis en place une politique d'engagement qui vise à sensibiliser les entreprises aux risques extra-financiers tout en les accompagnant. En tant qu'investisseur responsable, nous attachons une grande importance à maintenir un dialogue avec les entreprises. Le vote et le dialogue sont pour nous des leviers d'efficacité pour atteindre nos objectifs.

Nos principes d'engagement sont les suivants :

1. Voter à l'ensemble des assemblées générales de notre périmètre de vote, et pour chaque émetteur, sur la totalité de la ligne détenue.
2. Instaurer un dialogue avec les émetteurs. Nous envoyons un courrier à une sélection d'émetteurs nous paraissant les plus pertinents pour leur indiquer les raisons des votes « contre » ou « abstention » en assemblées générales.
3. Transparence des votes. En cas de sollicitation par un émetteur, le plus souvent via un mandat avec un proxy solicitor, nous explicitons nos intentions de votes.
4. Coalition pour soutenir le dépôt de résolutions en assemblée générale. Nous étudions systématiquement toute sollicitation.
5. Soutien à des initiatives ciblées. Afin d'accroître la pression sur les émetteurs, nous avons apporté notre soutien à des initiatives et coalitions internationales sur les problématiques ESG (Environnement, Sociétal et Gouvernance) de type PRI ou autres.

Le périmètre de vote concerne la totalité des fonds Actions de la gamme Regard de PRO BTP FINANCE : Regard Actions Développement Durable, Regard Actions Euro, Regard Sélectif Actions Européennes, Regard Actions Croissance et Regard Sélectif Actions Monde. Le périmètre concerne également les FCPE et les mandats pour lesquels PRO BTP FINANCE a reçu délégation pour exercer les droits de vote. Les émetteurs mentionnés dans la politique de gestion des conflits d'intérêts sont exclus.

Les votes sont tous réalisés dans le cadre de notre [Politique d'engagement](#), consultable sur notre site Internet. Les grands principes de cette politique visant à garantir une bonne gouvernance sont les suivants :

- Principe d'équité : une action, une voix
- Principe d'intégrité de l'information financière, de la gestion et de la gouvernance
- Principe de continuité d'exploitation de l'entreprise pour le dividende
- Principe d'indépendance, de compétence et de disponibilité des membres du conseil ainsi que la séparation des pouvoirs
- Principe de gestion raisonnée des fonds propres sur le long terme et le respect absolu de tous les actionnaires
- Pour les commissaires aux comptes, nos principes sont l'indépendance, l'expérience professionnelle et la diversité
- En termes de rémunérations, nos principes portent sur la transparence, la cohérence et l'équité
- Nous accueillons favorablement les résolutions visant à améliorer la qualité environnementale et sociétale des émetteurs

Enfin, nous portons une attention particulière aux éléments suivants : la disponibilité des administrateurs, l'équilibre des genres aux conseils, les jetons de présence, le bilan carbone, le dividende, l'âge des membres du conseil, la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général, le quitus aux administrateurs et la rémunération des dirigeants (« say on pay »).

En 2024, nos votes ont effectivement été pris en compte dans 283¹¹ assemblées générales sur 293 possibles, soit un taux de participation aux assemblées générales de 96,6%. Nous restons ainsi en ligne avec notre taux moyen de participation aux Assemblées Générales qui s'élève à 97,5% depuis 2015 et au-dessus de notre objectif minimum de 95%. Le détail des votes exercés en 2024 peut être consulté dans le [Rapport d'engagement](#). Une partie de ces votes a concerné des résolutions liées à des sujets environnementaux ou sociétaux. Sur 4 805 résolutions votées, 546 concernaient des sujets ESG. La part de ces résolutions est de 11,4%, en progression par rapport au chiffre de l'an dernier, à savoir 9,2%. Le détail est le suivant:

¹¹ La comptabilisation des votes ne prend en compte qu'une seule fois le vote à une assemblée générale, indépendamment du nombre de portefeuilles dans lesquels le titre est présent

Résolutions liées à l'environnement	Résolutions ayant un impact sociétal	Résolutions ayant un thème ESG/RSE général	Résolutions sur le rapport ESG et/ou la nomination des CAC durabilité
60 (1)	67 (2)	322	97

(1) Dont 10 sur un « say on climate » ou un rapport climat

(2) Dont 3 sur la raison d'être

On peut signaler que sur ces 546 résolutions, 347 portent sur des critères Environnement, Sociétal ou ESG/RSE dans les rémunérations.

La répartition par grande zone géographique des résolutions est donnée dans le tableau ci-dessous :

France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Japon	Reste du monde
1 105	2 753	822	110	15
23,0%	57,3%	17,1%	2,3%	0,3%

Vote Pour	Vote Contre et Absentions
2 999	2 406
49,9%	50,1%

Depuis 2010, nous avons recours à Proxinvest, un prestataire extérieur spécialisé dans le gouvernement d'entreprise, pour nous conseiller dans l'exercice de nos droits de vote pour les émetteurs français. Fin 2022, Proxinvest a été racheté par l'américain Glass Lewis, une des principales sociétés de conseil en votes, mais avec la volonté de maintenir l'identité (nom et indépendance de la recherche) de la société française. A ce stade, PRO BTP FINANCE poursuit sa collaboration avec Proxinvest pour le vote aux AG françaises.

Depuis 2016, afin d'avoir une couverture la plus exhaustive possible en termes de conseil dans l'exercice des droits de vote, nous utilisons également les prestations d'ISS (Institutional Shareholder Services).

Nos analystes conservent leur indépendance et s'appuient sur les recommandations de ces prestataires. Notre niveau d'indépendance peut être mesuré par l'historique du taux de recommandations non-suivies, présenté dans le tableau ci-dessous :

Année	Taux de non-suivi des recommandations ISS et Proxinvest
2017	14,3%
2018	14,0%
2019	12,0%
2020	14,3%
2021	8,9%
2022	9,7%
2023	7,1%
2024	7,1%

Ce taux de non-suivi continue à s'améliorer depuis quelques années, notamment grâce aux efforts réalisés par ISS dans la mise en œuvre de notre politique avec une double vérification des recommandations.

En complément du vote aux assemblées générales, nous avons également à cœur de dialoguer avec les émetteurs, en particulier en cas de vote négatif aux résolutions proposées. Ainsi, au cours de la campagne des assemblées générales 2024, nous avons envoyés 30 courriers à des entreprises. Ce chiffre est en stabilisation, après une progression par rapport aux années précédentes.

Au total, sur les 10 dernières années, nous avons adressé au moins un courrier à 104 émetteurs différents. Pour la campagne d'engagement 2024, les principales thématiques abordées sont les suivantes :

Thématiques récurrentes :

1. La féminisation du conseil d'administration
2. Le niveau d'indépendance du conseil d'administration
3. La politique de rémunération des dirigeants
4. Les opérations financières sur le capital
5. La distribution des dividendes
6. Le « say on climate » : vote sur les résolutions climat
7. Le suivi des courriers envoyés les années précédentes

Thématiques spécifiques à la campagne 2024 :

1. Après une campagne spécifique en 2022 et 2023 qui a ciblé les titres appartenant au Climate Action 100+¹², nous avons ciblé les émetteurs du périmètre de la campagne 2024 faisant partie du Nature Action 100¹³, afin de les sensibiliser à leurs impacts avérés sur la biodiversité.
2. Dans le prolongement de notre campagne d'engagement 2023, nous avons de nouveau souhaité écrire aux émetteurs qui ne publient pas d'informations sur leur ratio d'équité. Le ratio d'équité correspond au rapport entre la rémunération du dirigeant le mieux payés et la moyenne (ou la médiane) de la rémunération des employés. Le suivi du ratio d'équité vise à anticiper et prévenir, au sein des émetteurs, les éventuels risques sociétaux liés à une structure de rémunération trop disproportionnée. Dans un premier temps, PRO BTP FINANCE demande aux émetteurs de publier le ratio d'équité ou de publier les éléments permettant son calcul. En cas de défaut, PRO BTP FINANCE s'abstiendra sur la validation des comptes (ou l'acceptation du dividende, le cas échéant). Au cours de la campagne d'engagement 2024, nous avons écrit à 17 émetteurs pour leur faire part de notre suivi du ratio d'équité et de leur défaut sur sa communication (Adecco, Alcon, AIB, BASF, Deutsche Telekom, EDP, Givaudan, Lonza, Infineon, Novartis, Mercedes et Nestlé en Europe, Nutrien et Fresnillo en Amérique du Nord et Honda, Mizuho et Mitsubishi Estate au Japon).
3. Dans une optique de suivi pluriannuel, nous avons souhaité écrire de nouveau à un certain nombre d'émetteurs à qui nous avons écrit en 2023.

Au titre de la campagne 2024, nous avons reçu 6 réponses (ADECCO, BASF, ENGIE, NESTLE, NOVARTIS et STELLANTIS). NOVARTIS a souhaité échanger à propos des sujets abordés dans notre courrier.

¹² Climate Action 100+ est une initiative d'investisseurs visant à s'assurer que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre au monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique

¹³ Nature Action 100 est une initiative mondiale d'engagement d'investisseurs visant à soutenir l'ambition et l'action des entreprises pour inverser la tendance à la perte de la nature et de la biodiversité.

Enfin, au titre de l'année 2024, on peut distinguer les initiatives pour lesquelles PRO BTP FINANCE a apporté son soutien au cours des années passées et qui continuent à être effectives ou qui ont été renouvelées et les nouvelles initiatives auxquelles PRO BTP FINANCE a apporté son soutien.

Les initiatives toujours effectives ou renouvelées

- Lettre cosignée par PRO BTP FINANCE et envoyée à AMAZON

Suite à l'envoi, en 2022, d'une lettre rédigée à l'initiative de SHARE, cosignée par le PRO BTP FINANCE et d'autres investisseurs et envoyée à AMAZON demandant le respect des libertés syndicales au Royaume-Uni, le groupe AMAZON a produit une réponse dans laquelle il explique :

- Son désaccord avec l'idée que les actions d'Amazon à Coventry ne sont pas conformes à leurs principes mondiaux en matière de droits de l'homme. Amazon déclare accorder une grande importance à l'engagement direct avec ses employés et aux conversations quotidiennes avec eux. C'est un élément essentiel de leur culture d'entreprise.
- Comprendre qu'on puisse considérer le maintien d'une relation directe avec ses employés comme une ingérence dans le droit des employés d'adhérer ou non à un syndicat ou à toute autre organisation légale de leur choix. Toutefois, les entreprises sont autorisées à communiquer à leurs employés leur point de vue sur les syndicats ou un syndicat spécifique, tout comme les syndicats peuvent librement exprimer leur point de vue sur ces mêmes sujets.
- Pense que chacun a le droit de choisir d'adhérer à un syndicat et que chacun a également le droit de quitter un syndicat s'il le souhaite.

- Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis

En juin 2024, PRO BTP FINANCE a renouvelé son soutien à l'initiative de l'IIGCC, initialement signée en 2021 et déjà renouvelée en 2022.

Cette déclaration, coordonnée par les sept partenaires fondateurs de « l'Investor Agenda », est désormais signée par 534 investisseurs représentant plus de 29 000 milliards de dollars d'actifs.

Cette initiative vise à encourager les gouvernements à mettre en place des politiques efficaces pour accélérer les flux de capitaux privés nécessaires à une transition Net Zero juste, résiliente au changement climatique et positive pour la nature. Par conséquent, nous encourageons une approche pangouvernementale pour mettre en œuvre des politiques conformes aux contributions déterminées au niveau national (CDN) des pays et à un scénario de 1,5°C, en reconnaissant les responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives des économies émergentes et développées, qui accéléreront l'action du secteur privé et les investissements à grande échelle.

Les initiatives nouvellement soutenues

- Lettre co-signée par PRO BTP FINANCE et envoyée à AMAZON

En 2024, PROBTP FINANCE a co-signé une lettre envoyée à AMAZON et écrite par la société de gestion Coronation Fund Managers (Afrique du Sud) demandant au groupe de s'engager sur un alignement du Scope 3 de ses émissions de gaz à effet de serre sur les Accords de Paris.

Le courrier félicite le groupe pour son adoption du « GHG Protocol » en tant que norme mondiale reconnue pour la déclaration des émissions de gaz à effet de serre. Cependant, des améliorations devraient être possibles dans :

- Le périmètre de calcul de Scope 3

Le « GHG Protocol » n'autorise les exclusions du Scope 3 que si elles ne sont pas censées contribuer de manière significative aux émissions totales du Scope 3 de l'entreprise, ce qui questionne les éléments suivants :

- Produits sans marque Amazon vendus directement par Amazon : nous pensons qu'ils sont suffisamment importants pour être pris en compte. Selon nos estimations, les produits de première main qui ne sont pas de la marque Amazon représentent environ 39 % de la valeur brute des marchandises d'Amazon. Il n'est pas approprié d'exclure ces émissions des catégories suivantes du GHG Protocol.

- Ventes de produits tiers : tout en reconnaissant les défis liés à la contrôlabilité des émissions de ces produits, nous les considérons toujours comme une partie importante de l'empreinte carbone d'Amazon et, par conséquent, de son objectif Net Zero. Nous demandons donc à Amazon de clarifier le plan de promotion de la décarbonation des fournisseurs et l'état d'avancement des étapes de reporting et de fixation d'objectifs par

les fournisseurs. En outre, nous aimerions qu'Amazon s'assure que les efforts de décarbonation des fournisseurs incluent les vendeurs tiers et pas seulement les fournisseurs auprès desquels Amazon s'approvisionne directement en produits et services.

- La transparence sur les catégories du Scope 3

Nous avons noté que les catégories du Scope 3 sont très agrégées et que le manque de transparence rend difficile l'évaluation et le suivi des progrès accomplis par rapport aux objectifs déclarés d'Amazon. Nous demandons à Amazon de fournir des données plus désagrégées sur les catégories du Scope 3 (en accord avec les 15 catégories du GHG Protocol) dans ses futures publications sur le développement durable.

- **Lette co-signée par PROBTP FINANCE et envoyée à ENGIE**

En 2024, avec 21 autres investisseurs, PROBTP FINANCE a co-signé et apporté son soutien à un courrier envoyé à ENGIE demandant au groupe d'encore améliorer son ambition climatique.

En premier lieu, les investisseurs ont souhaité féliciter ENGIE pour les efforts déjà fournis concernant ses engagements climatiques, la transition juste ainsi que la qualité des échanges avec les investisseurs.

Cependant, les investisseurs appellent ENGIE à revoir ses objectifs et sa stratégie en matière de climat avant l'assemblée générale de 2025, au cours de laquelle les investisseurs exprimeront leur opinion sur la nouvelle stratégie par le biais d'un vote « say-on-climate ». En particulier :

- Premièrement, nous réitérons que nous attendons d'ENGIE qu'il poursuive tous ses efforts pour aligner sa stratégie sur une trajectoire de 1,5 degrés sans dépassement ou avec un dépassement limité, certifiée par le SBTi, y compris des objectifs plus ambitieux sur le Scope 3 et aucune extension des capacités de gaz fossile. Nous sommes préoccupés par des développements récents concernant plusieurs centrales en Belgique, aux Pays-Bas, en Australie et au Texas, alors que la croissance de la demande mondiale de gaz naturel devrait ralentir dans les années à venir en raison de la baisse de la consommation dans les marchés matures. En outre, nous prévoyons qu'ENGIE fermera ou convertira, et non vendra, ses actifs de gaz fossile non encore exploités lorsqu'elle gèrera ces actifs pendant la transition et communiquera des plans sectoriels pour ce processus. À long terme, nous accueillerons favorablement un plan détaillé d'élimination progressive des activités d'ENGIE dans le domaine du gaz fossile, similaire au plan d'élimination progressive du charbon d'ENGIE.

- Ensuite, les développements des gaz verts en Europe et des batteries dans le monde entier semble très ambitieux par rapport aux projections. Bien que nous saluions ces ambitions, nous émettons des doutes sur la trajectoire carbone, en particulier en ce qui concerne les émissions de gaz liées à l'« utilisation de produits vendus ». Nous aimerions avoir plus de détails sur ce qui vous a conduit à retenir ces chiffres et des indications sur la manière de combler l'écart d'ici 2030, car nous considérons qu'il s'agit d'un élément clé pour gagner en confiance dans la trajectoire projetée. Nous attendons également plus de transparence et de justification sur la façon dont ENGIE s'assure que la récente expansion du GNL de schiste aux Etats-Unis ne compromet pas vos objectifs climatiques.

- En outre, étant donné qu'une transition juste sera essentielle pour la faisabilité et l'acceptabilité de la transition énergétique, nous attendons d'ENGIE qu'elle élabore, avec les parties prenantes concernées, une stratégie globale de transition juste et des indicateurs de performance mesurables permettant d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de cette approche.

- Enfin, nous attendons d'ENGIE qu'elle maintienne les meilleurs standards pour la supervision de sa stratégie climatique et de sa mise en œuvre, depuis le Conseil d'administration jusqu'au personnel opérationnel en charge de ces sujets. Cela inclut le maintien d'un bon dialogue avec les parties prenantes ou l'examen de la possibilité de devenir une « entreprise à but spécifique » conformément à la réglementation française (loi Pacte), en accord avec sa « raison d'être ».

- **Soutien à la lutte contre la pollution plastique**

Cette déclaration a été rédigée par l'UNEP FI, les PRI, Finance for Biodiversity Foundation, Business Coalition for a Global Plastics Treaty, Dutch Association of Investors for Sustainable Development (VBDO) et le CDP. Elle a été approuvée par 160 institutions financières représentant plus de 15 500 milliards de dollars d'actifs combinés.

Au cours des dernières décennies, la production et la consommation de plastique, en particulier d'articles à usage unique, ont explosé.

L'augmentation des déchets plastiques et de la pollution qui en résulte constitue une menace importante et croissante pour le changement climatique, la biodiversité, les droits de l'homme et la santé publique, qui exacerbe les risques au niveau du système.

Ces risques ne peuvent pas être atténués simplement en diversifiant les portefeuilles financiers ; ils menacent le fonctionnement de systèmes plus larges sur lesquels reposent les performances financières.

Le secteur financier demande un instrument international ambitieux et juridiquement contraignant pour mettre fin à la pollution par le plastique et définit ce que comprendrait un accord solide.

Nous appelons les gouvernements à convenir d'un instrument international juridiquement contraignant (IJC) ambitieux qui fixe un objectif clair pour mettre fin à la pollution plastique et qui est soutenu par des règles et des obligations contraignantes pour les gouvernements afin de traiter l'ensemble du cycle de vie du plastique. L'IJC devrait également se fonder sur une approche scientifique et créer un cadre permettant d'aligner tous les acteurs économiques sur ses objectifs. Un accord solide sur l'IJC permettrait de :

- Fixer un objectif pour aligner les flux financiers, publics et privés, sur les objectifs de l'IJC.
- Fixer des objectifs harmonisés et des obligations contraignantes pour l'ensemble de la chaîne de valeur des plastiques.
- Permettre aux entreprises d'évaluer et de divulguer les risques et les opportunités liés aux plastiques (par exemple, dans le cadre de leur évaluation des risques liés à la nature).
- Promouvoir un environnement politique favorable à la transition vers une économie durable et équitable qui s'attaque à la pollution plastique, notamment par la mise en place de régimes de responsabilité élargie des producteurs bien conçus et harmonisés sur le site, qui contribuent à l'extension des systèmes de collecte, de tri et de recyclage.
- Catalyser davantage d'investissements privés pour mettre fin à la pollution plastique par le biais de partenariats public-privé, de financements mixtes et de mécanismes d'atténuation des risques.
- Identifier et optimiser les co-bénéfices et les synergies entre les flux financiers destinés à lutter contre la pollution plastique, l'action climatique et la préservation et la restauration de la biodiversité, et veiller à ce que ces liens soient pris en compte dans les interventions politiques et réglementaires.

- **Soutien de l'initiative Spring des PRI**

Début 2024, PRO BTP FINANCE a soutenu l'initiative Spring lancée par les PRI qui vise à lutter contre la déforestation.

PRO BTP FINANCE a souhaité participer aux groupes de travail qui seront lancés en 2025. Nous avons postulé pour être intégrés au groupe de travail concernant les émetteurs de la distribution que sont CARREFOUR et AHOLD.

En fin d'année 2024, suite au processus d'attribution par les PRI, nous avons été informés que PROBTP FINANCE sera intégrée au groupe de travail consacré à CARREFOUR.

Les groupes de travail ainsi constitués vont débiter leurs travaux courant 2025.

5. Investissements « durables » et investissements dans les combustibles fossiles

La taxonomie européenne est une réglementation centrale dans le projet européen sur la transition écologique. Elle constitue un cadre de référence destiné à clarifier quelles activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

Deux notions sont à distinguer : l'éligibilité et l'alignement. **L'éligibilité** désigne les activités qui sont potentiellement durables, c'est-à-dire qui entrent dans le périmètre défini par la taxonomie. **L'alignement**, quant à lui, indique quelles activités répondent effectivement aux critères stricts de durabilité fixés par la taxonomie.

Pour être alignée avec la taxonomie, une activité doit répondre aux critères suivants :

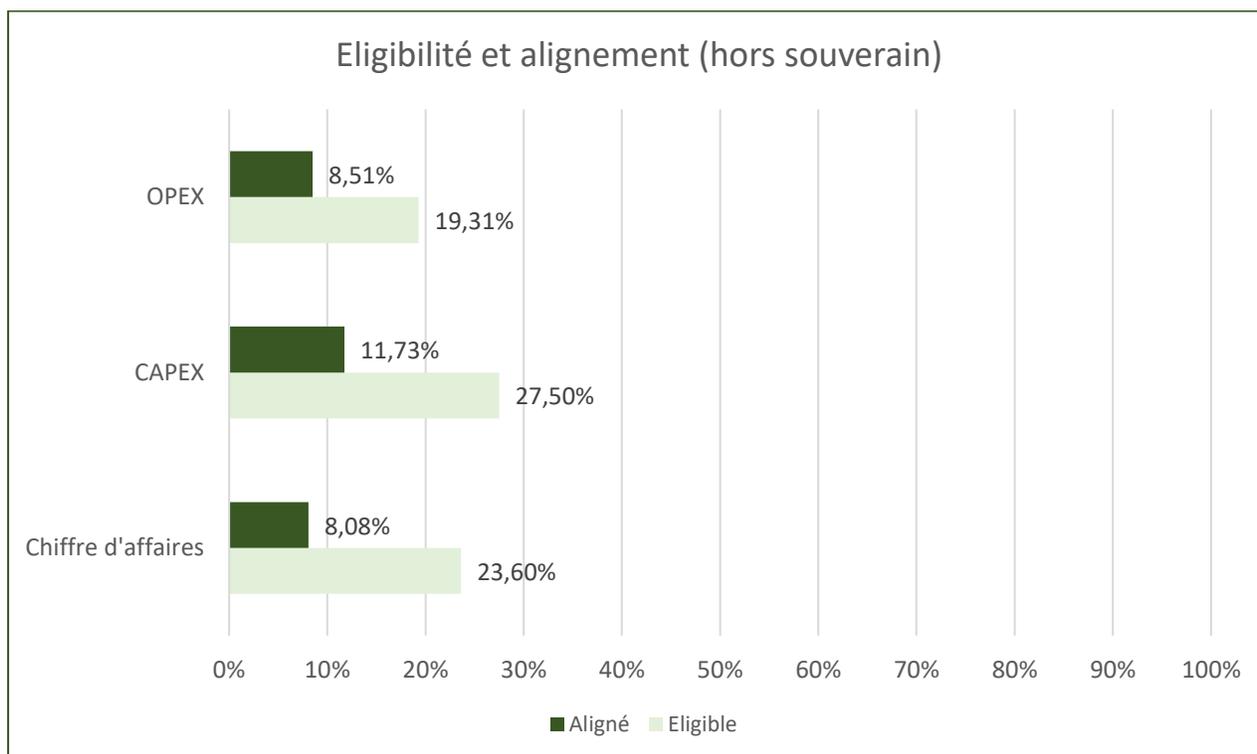
1. Contribuer à un objectif de développement durable identifié par la taxonomie
2. Répondre aux critères techniques de la taxonomie
3. Ne pas porter préjudice à un autre objectif de développement durable
4. Garantir des minima sociaux et de gouvernance

Dans ce contexte, trois indicateurs financiers sont particulièrement importants : le chiffre d'affaires, les dépenses opérationnelles (OPEX) et les dépenses d'investissement (CAPEX). Le **chiffre d'affaires** correspond aux revenus générés par les activités alignées avec la taxonomie. Les **OPEX** couvrent les coûts opérationnels associés au maintien de ces activités durables, tandis que les **CAPEX** représentent les investissements nécessaires pour développer ou maintenir ces activités en conformité avec les critères de durabilité.

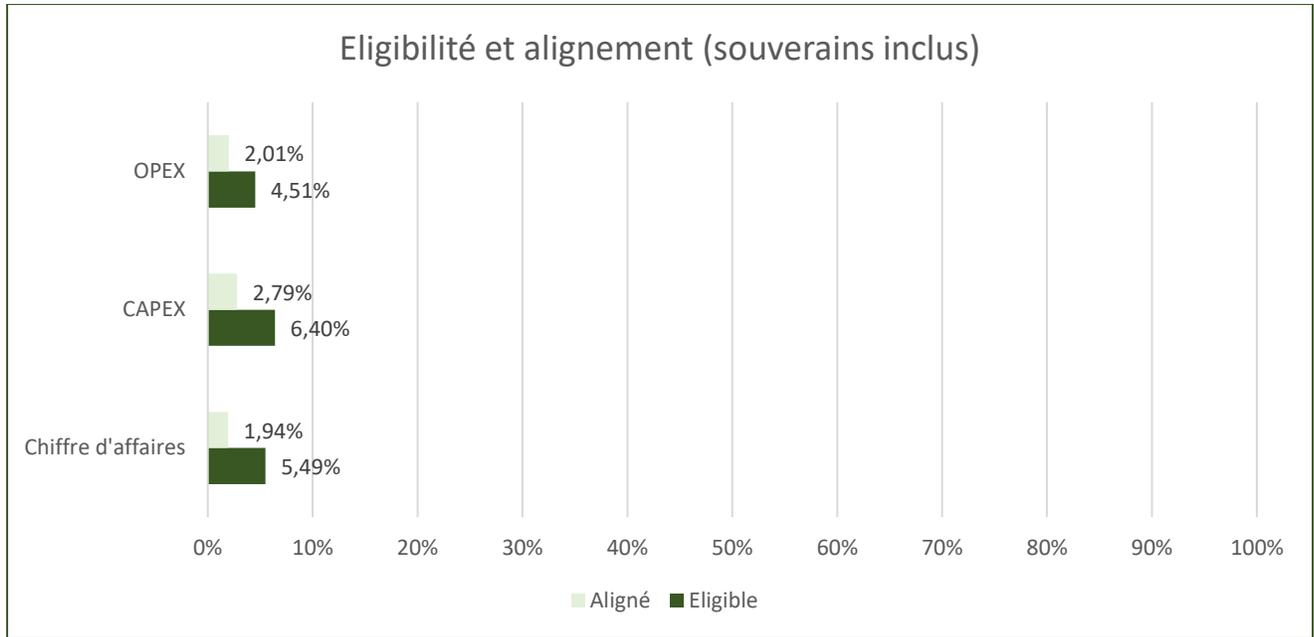
Enfin, il faut également distinguer les **activités habilitantes** qui permettent à d'autres activités d'atteindre des objectifs environnementaux (par exemple la production de panneaux solaires qui permet à d'autres secteurs de bénéficier d'une énergie renouvelable) et les **activités de transition** qui sont des activités économiques, actuellement à forte intensité de carbone mais qui évoluent progressivement vers des pratiques durables (par exemple remplacer une centrale à charbon par une centrale à gaz avant de passer entièrement à des renouvelables).

En 2022, le fournisseur de données MSCI a été choisi pour renseigner les données liées à la taxonomie. Nous utilisons **exclusivement les données reportées des entreprises**. Il n’y a donc pas de données estimées.

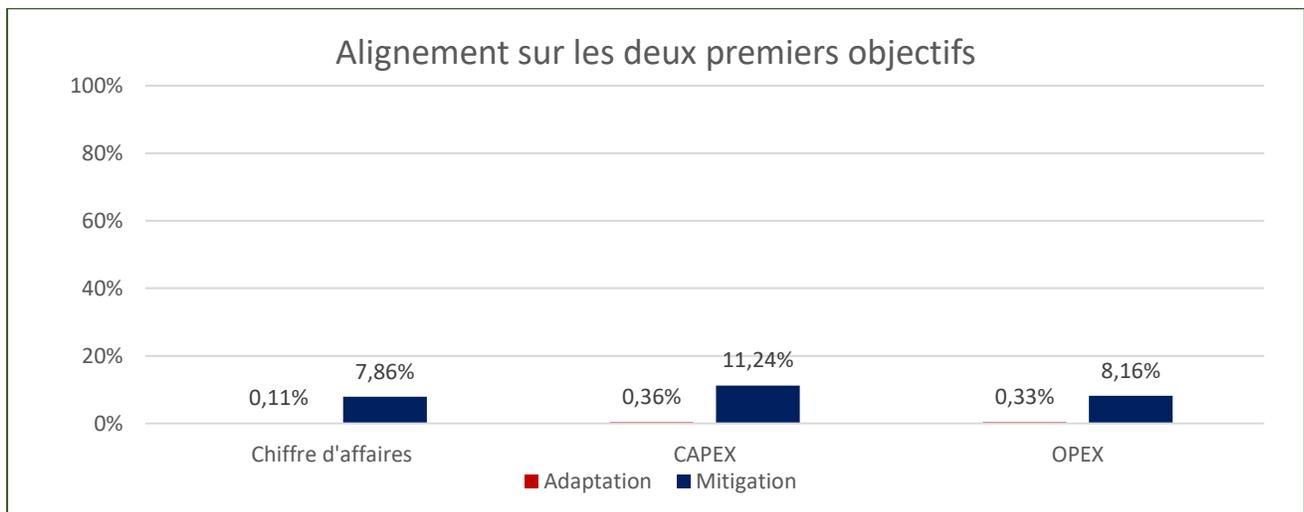
Il faut cependant noter que la couverture (soit le nombre d’émetteurs pour lesquels nous avons des données) **reste faible** et qu’il est très difficile d’interpréter les résultats à l’heure actuelle. La couverture devrait cependant s’améliorer avec le temps. Les résultats se trouvent ci-dessous :



On peut noter que si la part du chiffre d’affaires alignée reste faible, la valeur pour le CAPEX est plus grande. Cela témoigne des investissements réalisés par les entreprises en portefeuille pour rendre leurs activités plus durables. Ces valeurs sont calculées pour les émetteurs privés uniquement (que les données existent ou non). Si l’on rajoute les émetteurs souverains et supranationaux, qui ne sont pas concernés par la taxonomie, les chiffres sont beaucoup plus faibles.

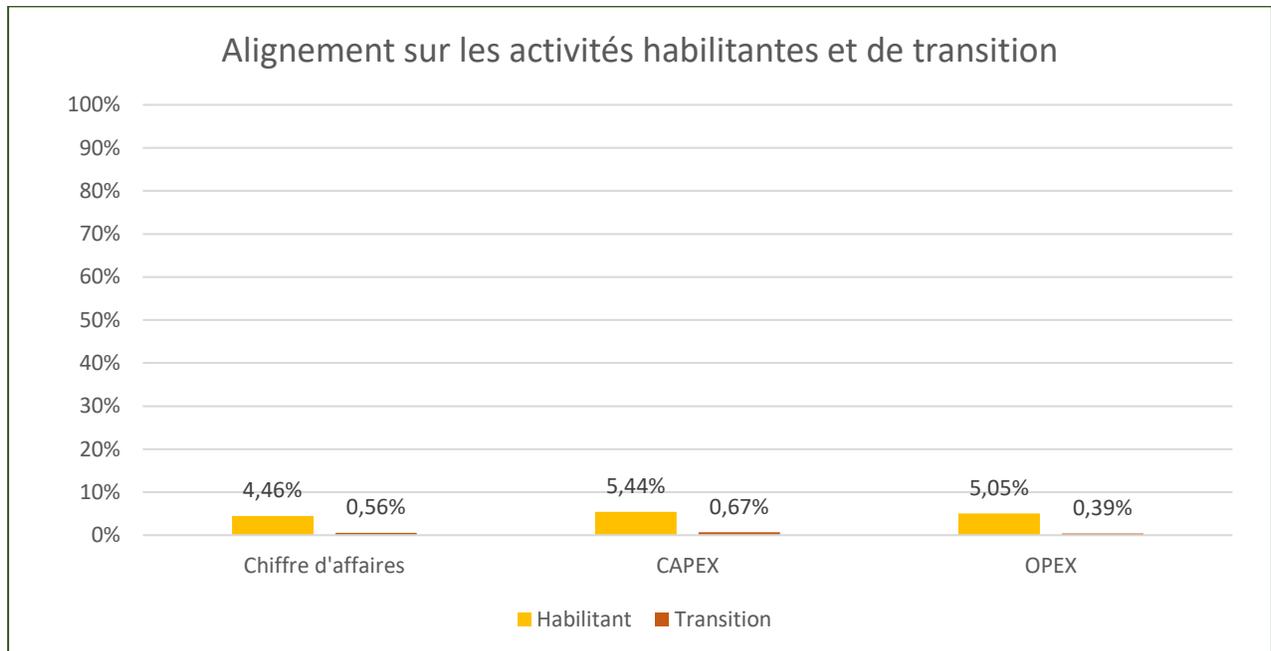


Nous avons également calculé la part alignée sur les **deux premiers objectifs** de la taxonomie que sont l’adaptation et la mitigation du changement climatique :

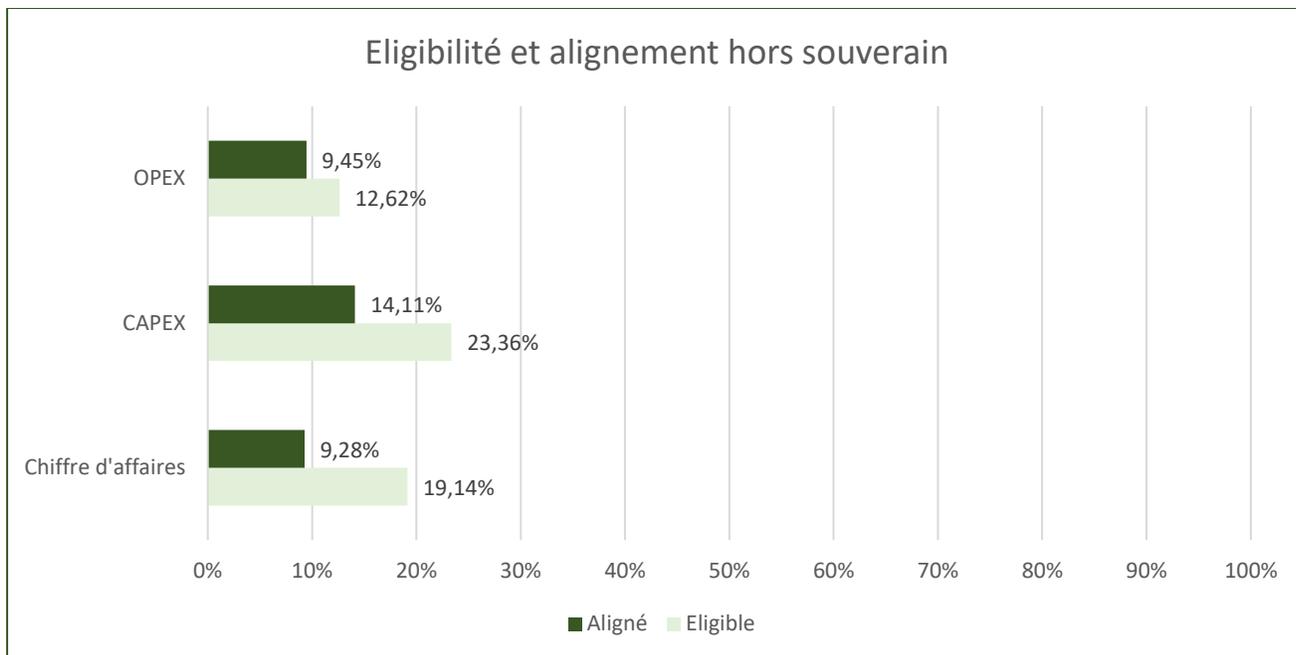


Même si les taux de couverture limités ne permettent pas une grande interprétation, nous pouvons constater que les activités des entreprises sont principalement alignées sur la mitigation du changement climatique plutôt que sur l’adaptation. En ce qui concerne l’élégibilité à la taxonomie pour les 4 autres objectifs environnementaux de la taxonomie, notre fournisseur MSCI ne propose pas encore de données reportées, nous ne pouvons donc pas fournir de détail sur ces objectifs, à ce stade.

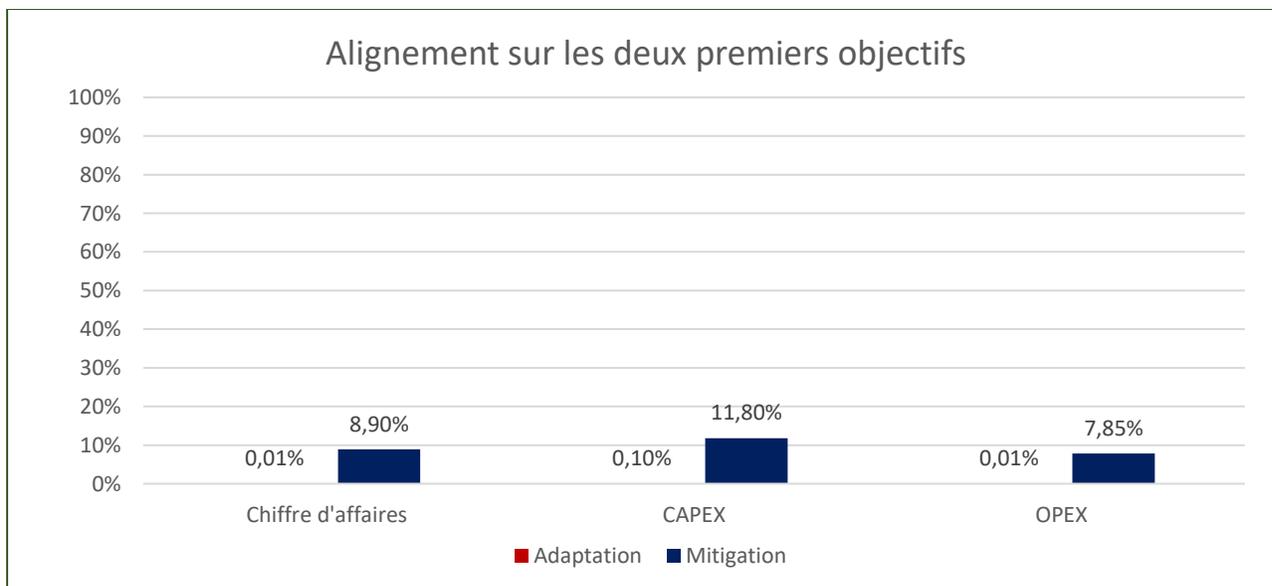
Enfin, nous calculons également la part des activités habilitantes et de transition, mais la couverture est également trop faible.



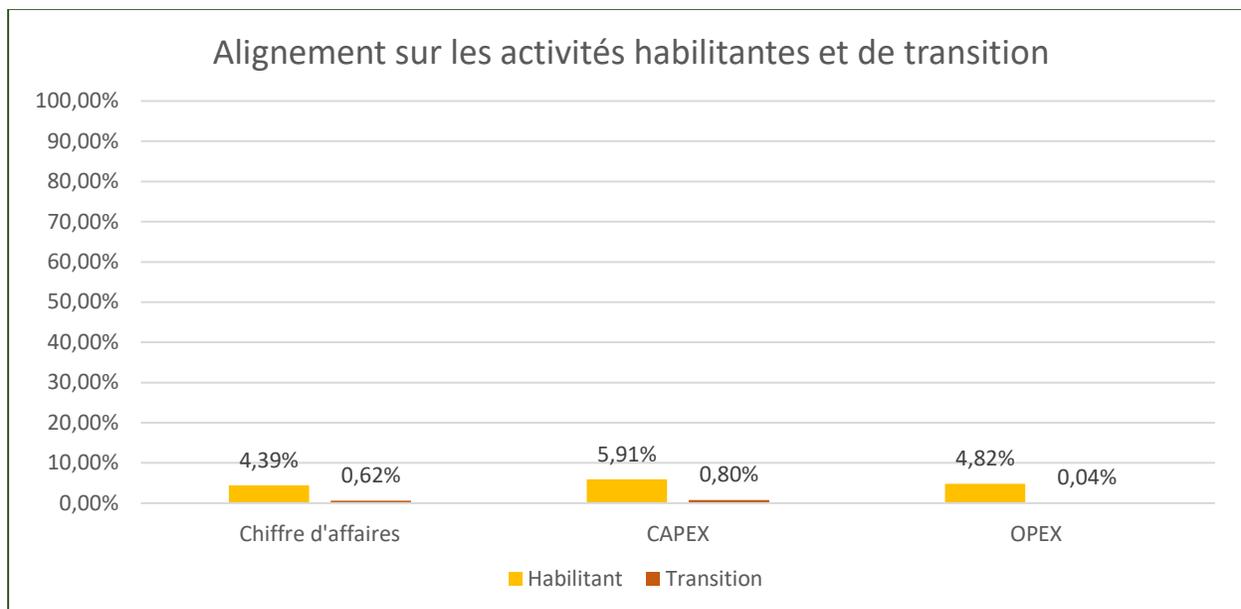
Pour le fonds Regard Monétaire, les données sont dans le même ordre de grandeur que pour l'ensemble de l'entité PRO BTP FINANCE. On retrouve des taux d'alignement et d'éligibilité du même ordre. A noter cependant qu'il n'y a pas de différence selon que les souverains soient inclus ou non puisqu'il n'y a que des émetteurs privés dans le portefeuille de Regard Monétaire.



En ce qui concerne les deux premiers objectifs de la taxonomie, nous arrivons au même constat que pour la totalité de nos encours : l'alignement se concentre sur l'atténuation du changement climatique plutôt que l'adaptation. En ce qui concerne l'éligibilité à la taxonomie pour les 4 autres objectifs environnementaux de la taxonomie, notre fournisseur MSCI ne propose pas encore de données reportées, nous ne pouvons donc pas fournir de détail sur ces objectifs à ce stade.



Enfin, pour la part des activités habilitantes et de transition, la couverture est également un peu faible.



Nous calculons notre part investie dans les **combustibles fossiles** depuis 2021. En 2023, nous avons calculé une exposition aux combustibles fossiles de 164,3 millions d'euros. Ce calcul reposait sur les émetteurs en portefeuille dont le secteur GICS¹⁴ était « *Integrated Oil & Gas*¹⁵ », « *Gas Utilities*¹⁶ », « *Oil & Gas Equipment & Services*¹⁷ », « *Oil & Gas Refining & Marketing*¹⁸ », « *Oil & Gas Storage & Transportation*¹⁹ » et « *Oil & Gas Exploration & Production*²⁰ ». Les données provenaient de MSCI (accès payant). Cependant, cette méthodologie pouvait omettre certains émetteurs impliqués dans les énergies fossiles, mais dont le secteur d'activité était autre que ceux identifiés.

Ainsi, nous avons fait le choix depuis l'an dernier d'utiliser un indicateur fourni par notre fournisseur MSCI : « *Active Fossil Fuel Sector Exposure* » qui détermine si une entreprise est « *exposée à des activités liées aux combustibles fossiles, y compris l'exploration, l'extraction, l'exploitation minière, le stockage, la distribution et le commerce de pétrole et de gaz, la*

¹⁴ Classification sectorielle du fournisseur de données MSCI.

¹⁵ Pétrole et gaz intégrés

¹⁶ Services publics du gaz

¹⁷ Équipements et services pétroliers et gaziers

¹⁸ Raffinage et commercialisation du pétrole et du gaz

¹⁹ Stockage et transport du pétrole et du gaz

²⁰ Exploration et production du pétrole et du gaz

production et la distribution de charbon thermique, ainsi que la production, la distribution, le stockage et les réserves de charbon métallurgique ». Cet indicateur est plus proche du PAI 4 « Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles » de la réglementation SFDR²¹. Il n’y a pas de données estimées.

Nous mesurons ainsi une exposition totale de 397,91 millions d’euros, dont 94 millions sur Regard Monétaire. Cette exposition, en baisse de 18,5% par rapport à l’an dernier (488,17 millions en 2023), représente 2,85% de nos encours (3,6% en 2023). Cette baisse est en partie due à nos exclusions sur les hydrocarbures non-conventionnels qui ont conduit à 11,8 millions d’euros de désinvestissements dans les énergies fossiles.

Ci-dessous, nos plus gros encours sur les émetteurs exposés aux énergies fossiles à fin 2024 :

Emetteur	Exposition (en €) PRO BTP FINANCE	Exposition (en €) REGARD MONETAIRE
Iberdrola	125 056 247	39 858 154
Eni	80 689 251	44 787 863
Engie	74 321 447	10 043 962
Enel	44 020 524	-
EDP	21 407 261	-
EDF	12 847 047	-
BASF	11 876 327	-
Dufry	5 601 679	-
BP Plc	5 494 911	-

En 2020, nous avons acté notre volonté de sortir du charbon. Avec l’aide de notre fournisseur de données [Urgewald](#), nous avons pu identifier tous les émetteurs ayant une part de leur chiffre d’affaires ou de leur production d’électricité liée au charbon supérieure à 20%.

²¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022R1288&from=FR>

S'en est suivi un désengagement du secteur de près de 14,5 millions d'euros, finalisé en totalité à fin 2021. Nous avons renforcé notre exclusion du charbon en 2023 en limitant la part du chiffre d'affaires lié au charbon à 10%. Aucune vente n'a été nécessaire pour respecter ce nouveau seuil car toutes les positions avaient déjà été cédées.

En 2022, nous avons acté notre désengagement des producteurs d'hydrocarbures provenant de sources non-conventionnelles²² via la rédaction d'une politique d'exclusion. Grâce à la base de données [Global Oil & Gas Exit List](#) fournie par Urgewald, nous avons pu identifier les émetteurs à exclure, à savoir ceux dont la production d'hydrocarbures non-conventionnelles dépasse 20%. Nous avons cédé la majorité des positions à fin 2024 et la totalité des positions concernés à fin mars 2025.

²² Sont considérés comme non-conventionnels : le fracking, les sables bitumineux, le méthane de houille, le pétrole extra-lourd et le forage en Arctique

6. Stratégie d’alignement sur l’Accord de Paris

Le changement climatique sera probablement le plus grand défi de ce siècle et amènera de profondes transformations dans la manière dont nous produisons et consommons. PRO BTP FINANCE entend faire sa part pour respecter les Accords de Paris, c’est-à-dire de limiter le réchauffement climatique bien en-dessous de 2°C, et si possible à 1,5°C. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs scénarios ont été élaborés par différents organismes tels que [l’AIE](#), le [GIEC](#) ou encore le [SBTi](#). Ces scénarios sont en cours d’étude par PRO BTP FINANCE pour définir notre politique climat. Celle-ci devrait voir le jour d’ici 2025.

A ce stade, PRO BTP FINANCE n’est pas en mesure de fournir un objectif quantitatif à horizon 2030, ni une stratégie d’alignement avec les objectifs de l’Accord de Paris. Début 2025, PRO BTP FINANCE a souscrit à un pack de données climat complet auprès de MSCI. Ce pack de données devrait nous permettre de mettre en place une stratégie climat plus ambitieuse. De plus, nous avons adhéré au CDP fin 2024 ce qui nous permet d’avoir accès aux notes accordées par le CDP aux émetteurs sur leurs plans climat. Cet indicateur supplémentaire devrait nous aider à élaborer une stratégie climat cohérente et à engager plus efficacement avec les émetteurs en retard à ce sujet.

Malgré cette absence d’objectif quantitatif précis, PRO BTP FINANCE s’engage déjà pour réduire son empreinte carbone, par le biais des exclusions, des investissements en obligations vertes et par l’engagement et le vote. Plusieurs initiatives collectives ont été signées pour inciter les émetteurs à être plus ambitieux en matière de développement durable, comme le soutien au dépôt d’une résolution climat à l’AG de Shell ou la rédaction de courriers spécifiques et ciblés vers les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre.

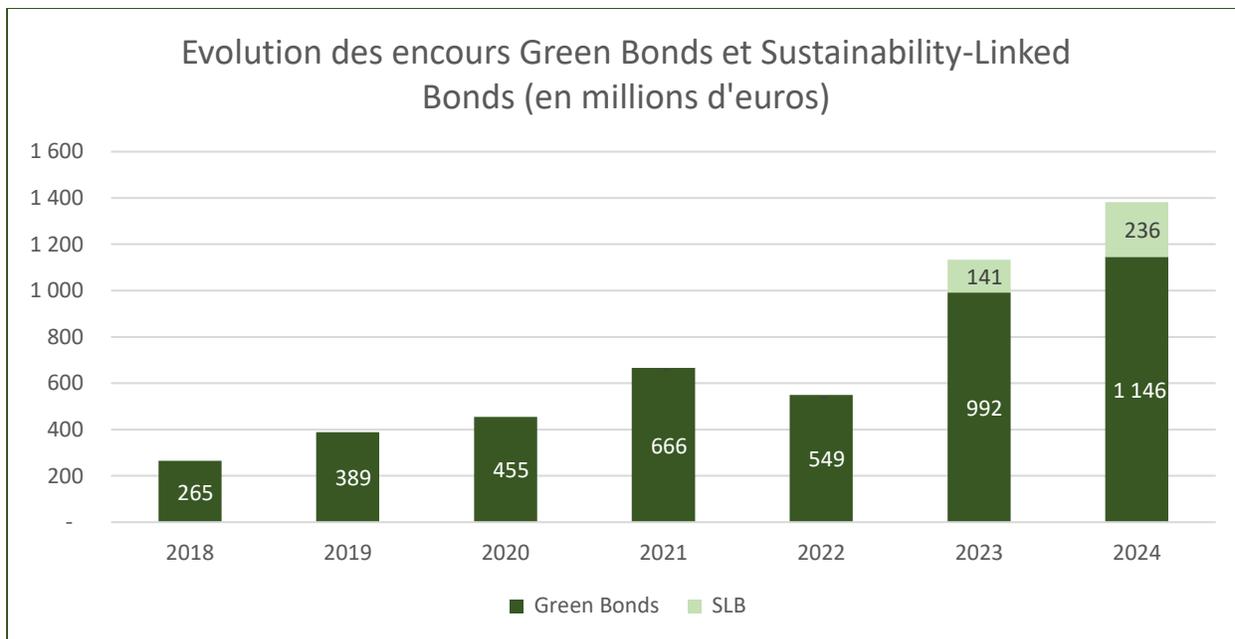
Le charbon reste le premier contributeur aux émissions de gaz à effet de serre²³. Dans cette optique, depuis 2020, nous avons pris la décision d'exclure les émetteurs impliqués au-delà d'un certain seuil dans le secteur du charbon. Le processus de désinvestissement complet de ces émetteurs a été finalisé fin 2021. De plus, nous avons décidé de réduire le seuil de part de chiffre d'affaires ou de production d'électricité menant à une exclusion en le passant à 10% en 2023, contre 20% précédemment. Tous les émetteurs concernés ont été désinvestis.

Nous avons également acté l'interdiction des émetteurs dont une part significative de leur production d'hydrocarbures provient de sources non-conventionnelles²⁴. Nous avons cédé la majorité des positions à fin 2024 et la totalité des positions concernés à fin mars 2025. Nos encours dans les énergies fossiles ont mécaniquement baissé du fait de ces désinvestissements.

Nous investissons également dans la transition énergétique, via des investissements dans les green bonds. En effet, nos encours green bonds et sustainability-linked bonds ont augmenté sur la période 2021 à 2024, s'élevant à 1 382 millions d'euros à fin 2024. Le montant total a connu une forte augmentation en 2023, en partie due à une meilleure identification des green bonds en portefeuille.

²³ Global Carbon Budget (2024)- <https://ourworldindata.org/emissions-by-fuel>

²⁴ Sont considérés comme non-conventionnels : le fracking, les sables bitumineux, le méthane de houille, le pétrole extra-lourd et le forage en Arctique



Depuis 2024, nous pouvons calculer les *principales incidences négatives*²⁵ de nos portefeuilles via les données provenant de MSCI. Certaines de ces principales incidences négatives concernent directement notre impact sur le climat.

Principales Incidences Négatives	Valeur en tonnes de CO2eq
Emissions d'équivalent CO2 directes, scope 1	380 398,48
Emissions d'équivalent CO2 indirectes, scope 2	85 470,83
Emissions d'équivalent CO2 indirectes, scope 3	3 387 712,56
Total des émissions d'équivalent CO2	3 865 253,09

Note : certains émetteurs peuvent avoir un total d'émissions CO2e **sans répartition par scope**, ce qui explique les éventuels écarts entre la somme des scopes 1, 2 et 3 et le total indiqué

Principales Incidences Négatives	Valeur en tonnes de CO2eq
Intensité carbone des émetteurs privées (scope 1,2 et 3)	783,47

Ce tableau présente les émissions de CO2 de PRO BTP FINANCE, réparties en trois catégories : les émissions directes (scope 1) s'élèvent à 380 398 tonnes, les émissions indirectes liées à l'énergie (scope 2) atteignent 85 471 tonnes, et les autres émissions indirectes (scope 3) sont de 3 387 713 tonnes. On note que le plus gros des émissions

²⁵ <https://www.novethic.fr/lexique/detail/pai.html>

provient du scope 3 (émissions indirectes). L'intensité carbone des émetteurs privés, qui englobe les scopes 1, 2 et 3, est de 783,47 tonnes de CO₂eq.

Les valeurs pour le fonds Regard Monétaire sont les suivantes :

Principales Incidences Négatives	Valeur en tonnes de CO ₂ eq
Emissions d'équivalent CO ₂ directes, scope 1	50 771,39
Emissions d'équivalent CO ₂ indirectes, scope 2	10 943,97
Emissions d'équivalent CO ₂ indirectes, scope 3	285 449,34
Total des émissions d'équivalent CO ₂	348 623,17

Note : certains émetteurs peuvent avoir un total d'émissions CO₂e **sans répartition par scope**, ce qui explique les éventuels écarts entre la somme des scopes 1, 2 et 3 et le total indiqué

Principales Incidences Négatives	Valeur en tonnes de CO ₂ eq
Intensité carbone des émetteurs privés (scope 1,2 et 3)	840,94

Ces valeurs seront calculées tous les mois pour chaque portefeuille courant 2025. Nous pourrons ensuite envisager une stratégie de réduction.

Enfin, nous nous impliquons également dans la lutte contre le changement climatique via le vote et l'engagement. En effet, nous encourageons les résolutions qui contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique. Nous avons voté à 60 résolutions en ce sens. En termes d'engagement, nous aurons aussi une vision année après année des progrès réalisés par les entreprises. Nous ciblons dans nos campagnes d'engagement les entreprises les moins impliquées dans la lutte du changement climatique.

7. Stratégie d’alignement sur la « biodiversité »

La perte de biodiversité est un enjeu majeur au niveau mondial. Nous sommes en effet à l’aube d’une extinction de masse des espèces, la plus rapide qui n’ait jamais eu lieu, et entièrement due à l’impact de l’homme sur son environnement.

Quantifier l’impact de nos investissements sur la biodiversité est un exercice difficile, en particulier au niveau de la disponibilité et de la qualité de la donnée.

Nous disposons aujourd’hui de quelques indicateurs permettant partiellement d’estimer notre impact sur la biodiversité. Nous savons, par exemple, si les émetteurs dans nos portefeuilles ont mis en place, ou non, une politique de protection de la biodiversité. Nous pouvons également mesurer la quantité de déchets produite, la quantité d’eau utilisée ou encore les émissions de CO₂. Ces indicateurs nous permettent d’estimer partiellement l’impact sur la biodiversité de nos portefeuilles et ne sauraient donner une image exhaustive de notre impact.

Plusieurs fournisseurs proposent aujourd’hui des données permettant d’obtenir une estimation plus précise de l’impact sur la biodiversité des entreprises. PRO BTP FINANCE a reçu plusieurs de ces entreprises pour des démonstrations et propositions commerciales. Plusieurs indicateurs semblent se dégager : le MSA.km² (*Mean Species Abundance* par kilomètre carré) qui mesure l’abondance moyenne des espèces par kilomètre carré, et le PDF (*Potentially Disappearing Fraction of Species*) qui représente la fraction des espèces potentiellement en voie de disparition dans un écosystème donné. Ces deux métriques sont intéressantes et semblent en voie de devenir les nouveaux standards en matière de mesure de l’impact sur la biodiversité.

Cependant, nous estimons aujourd’hui que ces méthodologies et leurs couvertures sur les différents univers d’investissement ne sont pas encore assez matures. En particulier, les notions de filiales et de sous-traitance entraînent des redondances d’impact dans les calculs et, globalement, limite la pertinence de la métrique.

Une réflexion se poursuit en interne pour quantifier au mieux notre impact sur la biodiversité, y compris en étudiant des indicateurs dont nous disposons déjà.

Une formation biodiversité a été organisée en fin d'année 2023 pour nous aider à mettre en place une politique biodiversité. Cette formation, organisée par Finécos, nous a, entre autres, permis de mieux comprendre les pressions exercées par les activités humaines sur la biodiversité. Ces pressions peuvent être associées à des indicateurs d'impact dont nous disposons déjà (bien que la couverture de certains d'entre eux soit assez faible) pour avoir une première vision de l'impact de nos portefeuilles. De plus, cette formation nous a confirmé qu'une approche par secteur serait pertinente, puisque certains secteurs ont un impact disproportionné par rapport à d'autres. En effet, près de 95% des impacts seraient dus à 4 chaînes de valeur : l'alimentation, les infrastructures et la mobilité, l'énergie et la mode²⁶.

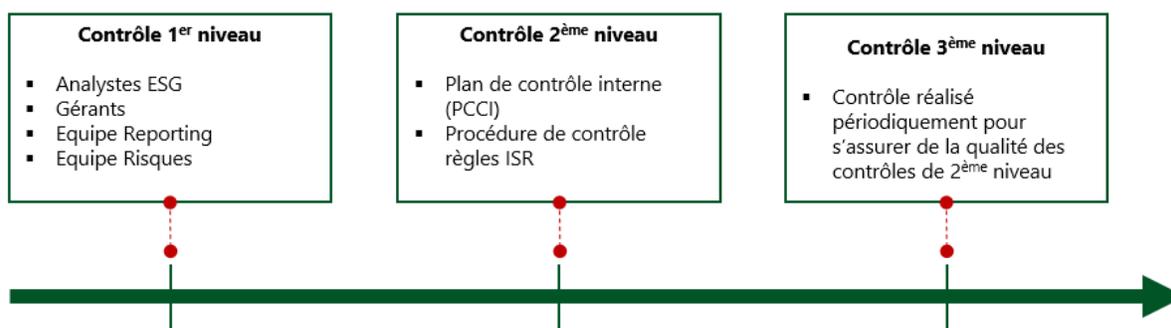
Compte tenu de l'état embryonnaire (méthodologie et couverture) des données liées à la biodiversité, PRO BTP FINANCE n'est pas en mesure à ce stade de proposer des objectifs quantitatifs pour 2030, mais prévoit de rédiger une politique de biodiversité en 2025.

²⁶ Analyse du BCG et ChangeNOW « Biodiversité : un enjeu majeur et un levier de transformation et d'innovation pour l'entreprise », mai 2021 <https://www.bcg.com/press/28may2021-opportunity-changenow-summit-biodiversity-study-major-stake-transformation-innovation-company>

8. Intégration des risques ESG dans la gestion des risques

La politique et les processus d'investissement responsable de PRO BTP FINANCE sont couverts par le dispositif de contrôle de la société de gestion :

- Au **premier niveau**, des procédures de contrôle opérationnelles sont appliquées par les gérants de portefeuille, l'équipe Risques et l'équipe d'analystes ESG
- Les contrôles de **deuxième niveau**, exécutés par l'équipe Conformité et contrôle interne, sont intégrés dans le PCCI (Plan de conformité et contrôle interne)
- Les contrôles de **troisième niveau** sont réalisés dans le cadre des missions de contrôle périodique (audit du Groupe PRO BTP ou cabinet externe) ; des audits externes sont également réalisés par l'AFNOR pour ce qui concerne le suivi des règles de label ISR, et par le CIES pour le suivi des règles du même nom



Sur le plan de la **gestion des risques**, nous considérons que les critères ESG sont des facteurs de risque, et qu'à ce titre, ils peuvent générer des risques de conformité réglementaire, des risques opérationnels et des risques financiers.

A fin 2019, la cartographie des risques de la société de gestion a intégré pour la première fois des éléments extra-financiers. Dans cet esprit, un premier dispositif de pilotage des risques ESG a été conçu en 2019 autour d'un système de gestion des controverses, avec notre partenaire MSCI. Il consistait à fournir aux gérants la liste des controverses orange (sévères, à surveiller) et rouges (très sévères, à exclure).

Ce dispositif s'est enrichi, en 2020, d'un filtre sur les entreprises du tabac, de l'alcool et du charbon. Les entreprises produisant des armes controversées, ne respectant pas le Global Compact et les pays non GAFI ou potentiellement à risques élevés sont également exclus.

Chaque mois, la liste des entreprises interdites est fournie aux gérants ainsi que les positions restant à exclure. Les gérants ont alors 3 mois pour sortir des positions controversées (1 mois s'il s'agit d'une controverse rouge, précédemment orange). Depuis 2023, ces interdictions sont également disponibles dans les outils des gérants, et un blocage pré-trade a été mis en place. De plus, le comité ESG+ peut prendre la décision d'exclure certains émetteurs lorsque ces derniers sont considérés comme trop controversés.

Depuis 2021, nous prenons également en compte les [risques de durabilité](#). Les informations liées aux risques de durabilité sont disponibles sur notre site.

Depuis 2022, un ensemble d'indicateurs ESG a également été mis en place grâce à notre base de données ESG. Ces indicateurs, calculés chaque mois, permettent de piloter de façon plus précise et plus pertinente les risques ESG et concernent l'ensemble de la chaîne de valeur. En effet, les données produites par la base sont disponibles via différents outils aux analystes, mais aussi aux gérants dans leurs outils de gestion. Les indicateurs publiés dans les reportings mensuels des fonds sont les suivants :

- Intensité carbone du portefeuille
- Intensité énergétique du portefeuille
- Part des émetteurs du portefeuille ayant une politique biodiversité
- Féminisation des effectifs et des conseils d'administration
- Turnover moyen
- Nombre d'heure de formation par employé
- Indépendance des conseils d'administration
- Part des émetteurs ayant une politique de rémunération incluant des éléments extra-financiers

PRO BTP FINANCE est pleinement conscient des risques physiques, de transition, de réputation et de contentieux qui émergent de la crise climatique et de la perte de biodiversité. En tant qu'acteur responsable, nous reconnaissons l'importance de comprendre et de gérer ces risques, tout en restant vigilants face aux facteurs de risque associés.

Depuis 2024, le contrôle des ratios ESG, c'est-à-dire des contraintes ESG présentes dans le prospectus, est réalisé quotidiennement par l'équipe de gestion des risques. Une alerte est envoyée en cas de non-respect d'un ratio ESG.

Risques physiques :

Les risques physiques liés au changement climatique représentent une préoccupation majeure pour PRO BTP FINANCE. Ces risques se manifestent par des événements météorologiques extrêmes tels que les tempêtes, les inondations, les sécheresses et les vagues de chaleur.

Ces risques physiques peuvent entraîner des coûts supplémentaires pour les entreprises, tels que des investissements dans des mesures d'adaptation ou des dépenses liées à la réparation des dommages causés par les événements climatiques extrêmes. Ils peuvent également générer une volatilité accrue sur les marchés financiers, rendant les investissements plus incertains et moins prévisibles.

En tant que société de gestion, nos investissements peuvent être affectés par ces perturbations, qu'il s'agisse de dommages matériels aux infrastructures, de perturbations dans les chaînes d'approvisionnement ou de pertes économiques. Nous sommes conscients de ces risques et travaillons à les évaluer et à les atténuer dans nos stratégies d'investissement.

Risques de transition :

Le passage vers une économie plus durable peut également engendrer des risques de transition pour PRO BTP FINANCE.

Les politiques publiques visant à réduire les émissions de carbone, les réglementations environnementales plus strictes et l'évolution des technologies peuvent entraîner des changements significatifs dans certains secteurs d'activité.

Ces changements peuvent avoir un impact sur les entreprises que nous gérons et leurs modèles commerciaux. Pour faire face à ces risques, nous suivons de près les développements politiques et technologiques, afin d'ajuster nos stratégies d'investissement en conséquence.

Risques de réputation :

La réputation est un actif précieux pour les entreprises. Nous reconnaissons que les préoccupations environnementales et climatiques sont de plus en plus importantes pour la société civile. Tout comportement ou investissement qui ne tient pas compte des enjeux environnementaux peut nuire à la réputation d'un émetteur, mais également à la nôtre. En conséquence, nous intégrons activement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos décisions d'investissement, en favorisant les entreprises qui adoptent des pratiques durables et responsables. Nous excluons également les émetteurs en controverse très sévère et ne respectant pas les grands principes du Global Compact de l'ONU.

Risques de contentieux :

Les risques de contentieux liés au changement climatique et à la perte de biodiversité sont également pris en compte par PRO BTP FINANCE. Les entreprises peuvent être confrontées à des poursuites judiciaires ou à des actions réglementaires si elles ne respectent pas les normes environnementales ou si elles contribuent aux dommages écologiques. En tant que société de gestion, nous nous efforçons de sélectionner et de soutenir des entreprises qui intègrent la durabilité dans leurs opérations, réduisant ainsi le risque de contentieux. Une gestion active des controverses nous permet également de nous prémunir de ce risque.

Les risques liés au changement climatique et à la perte de biodiversité touchent de nombreux secteurs économiques et géographiques à travers le monde. Parmi les secteurs les plus exposés figurent l'industrie énergétique, les transports, l'agriculture, les ressources naturelles, ainsi que les secteurs de l'assurance et de la finance. En ce qui concerne les zones géographiques, les régions côtières, sujettes à l'élévation du niveau de la mer, les régions arides vulnérables aux sécheresses et les zones à forte dépendance des ressources naturelles sont particulièrement sensibles aux risques climatiques et environnementaux. Certains de ces risques peuvent présenter un caractère récurrent, se manifestant de manière continue ou périodique. Cela inclut les événements météorologiques extrêmes,

tels que les tempêtes et les inondations, ainsi que les changements saisonniers affectant les activités agricoles. D'autres risques peuvent être ponctuels, découlant de mesures politiques, de réglementations ou d'innovations technologiques qui peuvent entraîner des transitions rapides dans certains secteurs économiques.

Dans ce contexte, il est essentiel de prendre en compte ces risques dans nos décisions d'investissement et d'intégrer des critères de durabilité et de résilience dans nos analyses. Ces risques sont mentionnés dans notre [politique sur les risques en matière de durabilité](#), disponible sur notre site web. Nous revoyons tous les ans nos politiques pour réévaluer les risques mentionnés ci-dessus et les atténuer. Plusieurs actions ont déjà été mises en œuvre pour atténuer ces risques, comme expliqué au début de ce chapitre (exclusions, intégration ESG dans les choix d'investissement, gestion des controverses, etc.).

Cependant, l'infrastructure de collecte de données et de calcul d'indicateurs nécessaires pour évaluer l'impact des risques physiques liés aux changements climatiques n'est pas encore en mesure de nous permettre de quantifier précisément cet impact sur nos investissements. Des réflexions sont en cours pour pouvoir évaluer ce risque en 2025.

9. Mesure d'amélioration

Plusieurs chantiers sont en cours pour améliorer notre impact sur le changement climatique et la biodiversité.

Tout d'abord, nous avons adhéré au CDP et, début 2025, nous avons souscrit à un pack de données MSCI sur le climat. Nous souhaitons capitaliser sur ces données et rédiger une **politique climat** à la hauteur des enjeux courant 2025. Cette politique devra nous permettre d'aligner de façon cohérente et pertinente nos portefeuilles sur les Accords de Paris.

Nous souhaitons également nous doter d'une **politique biodiversité**. La préservation de la biodiversité est essentielle pour assurer la résilience des écosystèmes et la durabilité à long terme de nos activités. Au travers de cette politique, nous souhaitons avoir un cadre clair et rigoureux pour estimer notre impact sur la biodiversité et le réduire. Une formation réalisée fin 2023 nous a permis d'identifier des pistes pour la rédaction de cette politique biodiversité, notamment une approche sectorielle et l'utilisation d'indicateur proxy pour estimer notre incidence.

Nous souhaitons également industrialiser le calcul des **PAI** et de notre alignement **Taxonomie** via notre base ESG propriétaire. Ainsi, nous pourrons plus facilement suivre ces données et les utiliser à bon escient dans les décisions d'investissement.

Une autre réflexion est également en cours, à savoir l'extension de l'application de la méthodologie de notation ESG à d'autres fonds que ceux labellisés. Cette stratégie ESG contraignante renforcerait le caractère durable de nos fonds.

Nous devons également mettre en place un chantier pour mieux évaluer l'impact des changements climatiques et de la perte de biodiversité sur nos investissements. Cela implique de déterminer quels indicateurs à notre disposition sont les plus pertinents pour évaluer ce risque, de mettre en place une méthodologie adéquate et d'éventuellement sélectionner des fournisseurs de données supplémentaires. Il conviendra de mettre en place des outils et des moyens supplémentaires afin de renforcer notre capacité à quantifier ces risques et de les intégrer dans les stratégies d'investissements.

